

REGISTRE d'ACCESSIBILITÉ



megeve

MEGEVE TOURISME



Table des Matières

Registre d'accessibilité complet

Plan de formation et attestations de formation accueil handicapé

Fiche Accessibilité

Plaque Guide "Bien accueillir les personnes en situation de handicap"

Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public

Annexes:

Diagnostic accessibilité

Calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement (doc à demander au Bâti)

Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité.

Fiche informative de synthèse

1 - Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement : Maison des frères-Office de Tourisme

Type de l'établissement : Office de tourisme et École de Musique- Bâtiment ERP Type WLR

Catégorie de l'établissement : 4ième catégorie

Adresse : 75 rue Monseigneur Conseil 74120 Megève

04 50 21 27 28 : megeve@megeve.com

La Maison des Frères comporte 4 niveaux : RDC, R+1, R+2, R+3

2 - Prestations proposées par l'établissement :

La Maison des Frères héberge à la fois Megève Tourisme et l'École de Musique de Megève.

Megève Tourisme, accueille au cœur du village, touristes et partenaires pour apporter renseignements touristiques, informer sur la vie du village ou accompagner les partenaires dans les missions conjointes. L'accueil situé au RDC est ouvert toute l'année en fonction de l'affluence et de la saisonnalité les horaires et dates d'ouverture sont amenées à changer. L'office de tourisme est adapté à recevoir les personnes en situation de handicap même si certains éléments du bâti reste à être améliorés.



Megève Tourisme 70 rue Monseigneur Conseil 74120 Megève

Tel: 04 50 21 27 28 Mail : megeve@megeve.com

3 - Informations sur l'accessibilité des prestations :

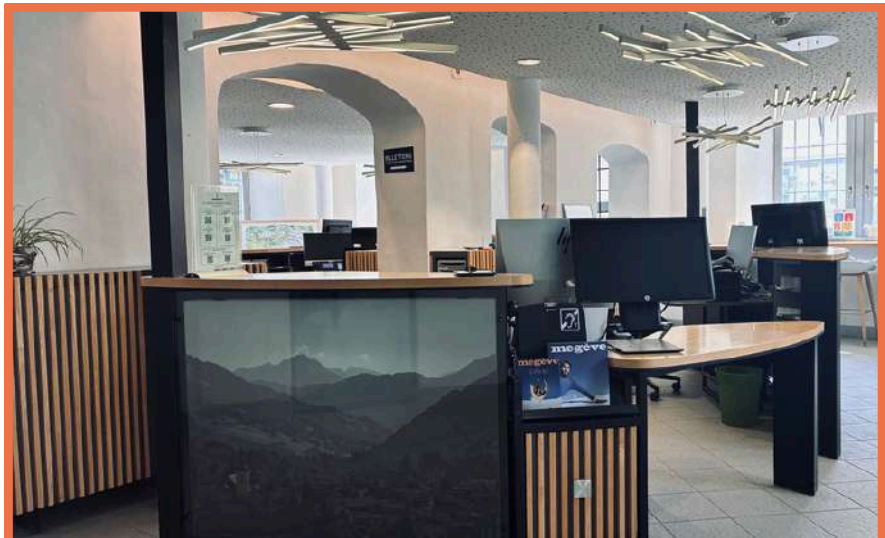
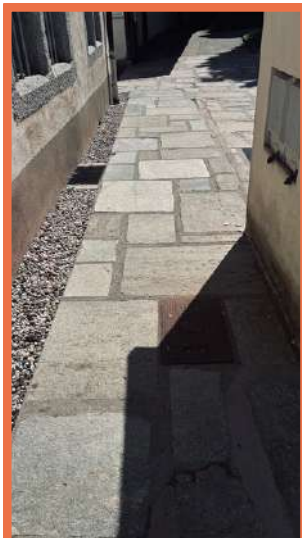
Stationnement: Des places de stationnement PMR sont disponibles dans le parking souterrain à proximité immédiate du bâtiment (moins de 150 m). Le parking n'étant pas doté d'un ascenseur la sortie du parking se fait par la rampe d'entrée (aide requise)

Entrée principale: de plain-pied avec rampe d'accès. Porte non automatique avec une sonnerie d'appel .Bâtiment actuellement non conforme dans sa totalité ; démarches administratives en cours dans le cadre de la mise en accessibilité.

Circulation intérieure: Présence d'un ascenseur principalement destiné aux usagers de l'École de Musique. Accompagnement ponctuel possible selon les besoins avec l'appui d'un agent.

Accueil de l'office de Tourisme : Une banque d'accueil est à hauteur adapté accessible pour les personnes en situation de handicap moteur avec un accès aux brochures sur banques de présentation à hauteur adaptés. Boucle magnétique disponible à l'accueil.

Sanitaires: Un sanitaire accessible PMR est disponible dans l'établissement à l'étage. Demander l'accès à l'accueil.



➤ HANDICAP MOTEUR

- Place de stationnement adaptée à moins de 150 mètres en souterrain.
- Extérieur : plain-pied. Porte automatique et sonnerie pour l'entrée et rampe d'accès.
- Intérieur : Une partie de la documentation accessible sur les présentoirs.

➤ HANDICAPS AUDITIF ET MENTAL

- Signalétique claire, visible et contrastée (pictogrammes et dessins en fonction des thématiques d'affichage, police standard, grand corps de police)
- Numéros d'urgence affichés de façon lisible à côté de la porte d'entrée

➤ HANDICAP AUDITIF

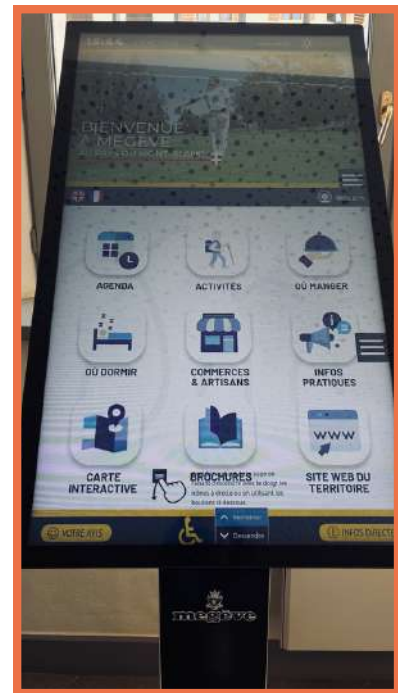
- Boucle magnétique
- Papier et stylo disponibles à proximité du pictogramme « oreille barrée »

➤ HANDICAP VISUEL

- Affichage : grand corps de police
- Guichets situés à moins de 5 mètres de l'entrée

➤ 4 TYPES DE HANDICAPS

- Personnel sensibilisé et/ou formé à l'accueil des personnes en situation de handicap. Le site internet propose une aide à la navigation numérique avec le plugin LISIO, chaque internaute a le choix d'un affichage sur mesure avec plusieurs paramètres : confort de navigation zen, affichage en mode éco ou en mode sombre, choix des langues, lecture vocale.



4 - La Boutique

Dans la boutique, vous trouverez des souvenirs de Megève, des livres sur l'histoire et le patrimoine de la destination et le Pays du Mont Blanc, également des produits locaux. L'espace boutique présente quelques produits sur des étagères situées dans une vitrine à plus de 130 cm de hauteur mais la présence du personnel permet une aide humaine. Pour une meilleure visibilité les prix sont indiqués en grands caractères. Le paiement se fait à l'aide d'un terminal bancaire mobile.



5 - La Formation et Sensibilisation du Personnel

Le personnel chargé de l'accueil des visiteurs a bénéficié d'une formation ou d'une sensibilisation à « l'accueil des publics en situation de handicap ». Pour les saisonniers, un module accessibilité leur est proposé lors de leur formation de début de saison. Des procédures sont disponibles pour l'ensemble du personnel de la structure et pour les nouveaux arrivants. Elles détaillent les outils, les méthodes, les comportements à intégrer pour accueillir au mieux nos visiteurs en situation de handicap.



Attestation des formations accueil handicap 2025

FORMATIONS PMR/PSH - Equipe Accueil 2026

Personnel accueil	Date	Heures	Contenu	Formateur	Evaluation	Observation
Florence DAVESNE	03/06/2026	7	Tourisme Handicap	Sophie PAPIN		Impératif
Marie Claude TASSE BOTTOLIER	03/06/2026	7	Tourisme Handicap	Sophie PAPIN		Impératif
Steven CHARRUEL	03/06/2026	7	Tourisme Handicap	Sophie PAPIN		Impératif

Validé par la direction
Caroline Denat

Attestation des formations accueil handicap 2025

FORMATIONS PMR/PSH - Equipe Accueil 2025

Personnel accueil	Date	Heures	Contenu	Formateur	Evaluation	Observation
Valerie MABBOUX Murielle CALDI	juin-25	7h	Accessibilité des canaux, supports et contenus de communication	La Région à Chambéry ou Lyon	Intéressant	En attente de la suite
Valerie MABBOUX Murielle CALDI	juin-25	7h	Référencement et valorisation d'une offre de services accessibles	La Région à Chambéry ou Lyon	Intéressant	En attente de la suite
	Total	14				

Validé par la direction
Caroline Denat

Attestation des formations accueil handicap 2021-2023

FORMATIONS PMR/PSH - Equipe Accueil 2023

Personnel accueil	Date	Heures	Contenu	Formateur	Evaluation	Observation
PERMANENTES						
Valerie MABBOUX	22/06/2021	7	Tourisme Handicap	Sophie PAPIN	Satisfaisant	Utile
	Total	7				
Marie BURLOT	22/06/2021	7	Tourisme Handicap	Sophie PAPIN	Satisfaisant	Utile
	Total	7				
Jean-François LHOMME	04/05/2023	7	Tourisme Handicap	Sophie PAPIN	Très satisfaisant	Très utile-Mise en situation, comprendre tous les handicaps
	05/05/2023	7	Tourisme Handicap	Sophie PAPIN	Très satisfaisant	Très utile-Mise en situation, comprendre tous les handicaps
	Total	14				
Carole HEDELIN	04/05/2023	7	Tourisme Handicap	Sophie PAPIN	Très satisfaisant	Très utile-Mise en situation, comprendre tous les handicaps
	05/05/2023	7	Tourisme Handicap	Sophie PAPIN	Très satisfaisant	Très utile-Mise en situation, comprendre tous les handicaps
	Total	14				

Validé par la direction
Caroline Denat

Attestation des formations accueil handicap 2025

FORMATIONS PMR/PSH - Equipe Accueil 2025

Personnel accueil	Date	Heures	Contenu	Formateur	Evaluation	Observation
Valerie MABBOUX Murielle CALDI	juin-25	7h	Accessibilité des canaux, supports et contenus de communication	La Région à Chambéry ou Lyon	Intéressant	En attente de la suite
Valerie MABBOUX Murielle CALDI	juin-25	7h	Référencement et valorisation d'une offre de services accessibles	La Région à Chambéry ou Lyon	Intéressant	En attente de la suite
	Total	14				

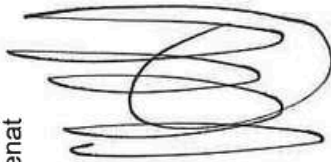
Validé par la direction
Caroline Denat



Attestation des formations accueil handicap 2026

FORMATIONS PMR/PSH - Equipe Accueil 2026						
Personnel accueil	Date	Heures	Contenu	Formateur	Evaluation	Observation
Florence DAVESNE Marie-Claude TASSE BOTTOLIER	03/06/2026	7	Tourisme Handicap	Sophie PAPIN		Impératif
	03/06/2026	7	Tourisme Handicap	Sophie PAPIN		Impératif
Steven CHARRUEL	03/06/2026	7	Tourisme Handicap	Sophie PAPIN		Impératif

Validé par la direction
Caroline Denat





Accessibilité de l'établissement



Bienvenue

MEGEVE TOURISME

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : MEGEVE@MEGEVE.COM



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet



Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr



2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.



2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.



2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MTES-MCT/SG/SPSSI/ATL2/Benoît Cudelou



Bien accueillir les personnes handicapées



Sommaire

I. Définition du handicap et prescription pour les ERP	2
1) Qu'est ce que le handicap et l'accessibilité ?	2
2) Professionnels et usagers, tous concernés	2
3) Rappel des obligations	3
a) Pour les bâtiments neufs	3
b) Pour les bâtiments existants	4
II. Rendre accessibles ses prestations à tous les publics	5
1) Attitudes et comportements généraux	5
2) Attitudes et comportements spécifiques	6
a) Personnes avec une déficience auditive	6
b) Personnes avec une déficience visuelle	7
c) Personnes avec une déficience motrice	10
d) Personnes avec une déficience mentale	11
e) Personnes avec une déficience psychique	13
III. Rendre accessible son établissement	14
Documents de référence	16

La loi du 11 février 2005 réaffirme « le principe de l'accessibilité à tous pour tout » qui englobe donc :

- l'accès au bâtiment (entrée, circulation et utilisation des équipements) ;
- l'accès à l'information ;
- l'accès à la communication ;
- l'accès aux prestations.

L'accessibilité est une composante de la lutte contre la discrimination.



« Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente⁴. »

De plus, au-delà de la lutte contre des discriminations, l'accessibilité peut être pensée plus largement et concerner tout le monde. En effet, la pratique montre que ce qui est un besoin pour certains, devient un confort pour les autres : tout le monde profite des portes plus larges et automatiques, d'une signalétique claire et bien visible, de la multiplication des canaux de communication pour faire passer des informations... Ainsi, les rampes, conçues pour les personnes en fauteuil roulant, sont empruntées par les personnes avec poussette ou chariot à roulettes, les personnes âgées, les blessés en béquilles ou, plus largement, par tous ceux qui préfèrent tout simplement une pente douce à une série de marches. L'accessibilité revêt une certaine universalité : c'est ce qu'on appelle la « conception universelle » ou encore le « design for all ». Par conséquent, se soucier de l'accessibilité de son établissement recevant du public (ERP) revient, non pas à s'intéresser à une éventuelle petite partie de ses clients, usagers ou patients, mais bien à investir pour une qualité d'accueil et de service pour toutes les personnes, qui entreront dans son établissement.

3) Rappel des obligations

Tous les ERP, depuis 2005, ont pour obligation de rendre leurs locaux et leurs services, accessibles. Quelle que soit sa catégorie, un ERP neuf doit rendre accessible chaque mètre carré et l'ensemble de ses prestations et services, sans aucune dérogation possible.



Pour connaître le détail des obligations légales, vous pouvez lire l'arrêté du 1^{er} août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-11 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.

⁴ Décret n°2006-555 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation, article R.111-19-2.

b. Pour les bâtiments existants

Pour les ERP de 5^e catégorie



« Avant le 1^{er} janvier 2015, une partie du bâtiment ou de l'installation doit fournir, dans le respect des dispositions mentionnées au a du II, l'ensemble des prestations en vue desquelles l'établissement ou l'installation est conçu⁵. »

Les ERP de 5^e catégorie sont l'objet d'obligations spécifiques, plus souples que celles concernant les autres catégories d'ERP. En effet, avant le 1^{er} janvier 2015 ou en fin d'Ad'AP⁶, seule une partie du bâtiment ou de l'installation doit fournir, l'ensemble des prestations en vue desquelles l'établissement ou l'installation est conçu. Si l'ensemble du bâtiment est accessible, la situation est idéale, néanmoins, l'obligation légale ne porte que sur une partie. En revanche, cette zone, la plus proche possible de l'entrée principale et traversée par le cheminement habituel, doit proposer l'ensemble des prestations prévues dans l'établissement, afin de respecter le principe d'égalité.

Pour les ERP de la 1^{re} à la 4^e catégorie



« Les établissements recevant du public existants ou créés dans un cadre bâti existant autres que ceux de cinquième catégorie doivent être rendus accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap⁷ », conformément aux points suivants :

« Les cheminements extérieurs, le stationnement des véhicules, les conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments, les circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments, les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts au public, les portes et les sas intérieurs et les sorties. Les revêtements des sols et des parois ainsi que les équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés, notamment les dispositifs d'éclairage et d'information des usagers⁸. »

En d'autres termes, les ERP de la 1^{re} à la 4^e catégorie sont tenus de rendre accessible l'intégralité de leur espace ouvert au public, ainsi que les abords de leur établissement (stationnement et cheminements extérieurs), depuis le 1^{er} janvier 2015 ou en fin d'Ad'AP.

⁵ Article R 111-19-8 du Code de la construction et de l'habitation.

⁶ Agenda d'Accessibilité Programmée. Protocole dans lequel tout gestionnaire ou propriétaire dont le ou les ERP ne sont pas accessibles au 31 décembre 2014 doivent entrer. L'Ad'AP doit être déposé avant le 27 septembre 2015.

⁷ Article R 111.19-8 du Code de la construction et de l'habitation.

⁸ Article R 111.19-7 du Code de la construction et de l'habitation.



II - Rendre accessibles ses prestations à tous les publics

Au-delà du local en lui-même, l'accessibilité et la qualité de l'accueil de tous les publics passent par une attitude et un comportement adéquats des professionnels.

1) attitudes et comportements généraux

L'accessibilité démarre avec le bon sens et l'attention que l'on porte à autrui. En effet, pour de nombreux aspects, il suffit de se mettre, fut-ce un court instant, à la place de l'autre, d'adopter sa logique, son point de vue afin d'identifier les écueils usuels, inhérents et récurrents à sa condition, pour les dépasser.

Le gestionnaire de l'ERP est, par définition, au service du public, de son public. Son souci principal est donc la satisfaction des besoins ou des désirs de ses clients ou usagers, dans toute leur diversité. L'âge, le sexe, la situation familiale ou financière sont autant de paramètres qui démultiplient les profils des clients et usagers, et donc leurs attentes. Pour y répondre, les professionnels ont appris à connaître certains archétypes, à écouter les clients et usagers, à cibler leurs attentes et à œuvrer pour les satisfaire. Au final, quand on parle d'attitude et de comportement adéquats pour accueillir un public handicapé, c'est de cela qu'il s'agit.

Ainsi, le premier pas dans la mise en accessibilité de votre établissement et de vos prestations, la première main tendue vers votre interlocuteur réside dans votre volonté d'accueillir et satisfaire absolument tous ceux qui se présentent à vous. Ainsi, la politesse, la bienveillance, l'écoute, les attentions sont autant de facilitateurs pour rendre le quotidien des personnes handicapées plus confortable. Il s'agit-là de termes-clés de base pour tout vendeur ou commerçant ou interlocuteur en relation avec le public. Le savoir-être est aussi important que le savoir-faire. Adoptez donc la même attitude que pour n'importe quelle personne.

- Ne la dévisagez pas, soyez naturel, ne vous formalisez pas de certaines attitudes ou certains comportements qui peuvent paraître étranges.
- Faites attention à votre langage, n'employez pas de vocabulaire irrespectueux ou discriminant.
- Considérez la personne à besoins spécifiques comme un client ordinaire : adressez-vous à elle directement et non pas son accompagnateur, s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Ne caressez pas le chien guide d'aveugle ou le chien d'assistance, il travaille.
- Portez une attention particulière à la qualité de la communication. Parlez bien en face de la personne, en adaptant votre attitude (vocabulaire, articulation, intonation, gestes...) à sa capacité de compréhension.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide. Ne soyez pas surpris si la personne refuse : elle est à même de vous indiquer ce qu'elle attend de vous ou la manière de l'aider.
- Gardez le sourire et faites preuve de patience pour éviter de la mettre en difficulté : un accueil et un service adapté de qualité peut demander plus de temps.
- Ayez à disposition un moyen de communication écrite, par exemple, carnet, stylo, tablette tactile...
- Si des écrans télévisés sont présents dans votre établissement, veillez à activer le sous-titrage ainsi que l'audio-description.



- Vérifiez que la personne a bien compris le message en l'invitant à reformuler ou en reformulant vous-même.
- Veillez à afficher de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées et leurs prix.
- Assurez-vous que chacun puisse voir tout le monde, par exemple grâce à une table ronde.
- Pour orienter une personne avec un handicap auditif, placez-vous à côté d'elle et indiquez par des gestes clairs le chemin à suivre ou le lieu à atteindre.
- Pour les personnes appareillées, on peut installer une boucle à induction magnétique à signaler par le pictogramme adéquat, en s'assurant régulièrement qu'elle fonctionne.



De nombreuses formations de LSF existent et permettent d'intégrer les bases de cette langue à part entière. Connaître quelques mots rudimentaires de LSF (Bonjour, merci, au-revoir) est souvent apprécié. Quelques dictionnaires sont disponibles sur internet :

- <http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Guides/Commerçants-et-artisans-parlez-en-langue-des-signes>
- <http://www.lsf dico-inj smetz.fr/recherche-par-mot.php>
- <http://www.pisourd.ch/index.php?theme=dicocomplet>

b. Personnes avec une déficience visuelle

Le handicap visuel s'échelonne depuis le trouble visuel jusqu'à la cécité complète. On estime, en France, qu'il y a 70 000 personnes aveugles et 1 700 000 personnes malvoyantes¹⁰. Ainsi, contrairement à une personne aveugle, une personne malvoyante ne se reconnaît pas automatiquement au premier abord, d'autant que le handicap peut être visible mais bien compensé par la personne, ou invisible mais bien réel et trompeur. Il existe, schématiquement, trois types de déficiences visuelles :

- Tout percevoir mais de façon très floue



□ Tout est « aperçu », rien n'est vraiment « distingué » car les contrastes et les couleurs sont atténués.

□ Impossible de se déplacer en sécurité, d'apprécier le relief, la distance d'un obstacle, ou de lire.

- N'avoir qu'une perception centrale ou tubulaire



□ Seule la vision centrale subsiste dans un champ tubulaire avec une bonne perception des détails.

□ Les déplacements et l'appréhension de l'espace sont impossibles.

¹⁰Enquête HID de 2005



□ N'avoir qu'une perception périphérique ou atteinte de la vision centrale



□ □ La vision centrale est supprimée.

La lecture et la vision précise sont difficiles voire impossibles.

L'usage de la lecture et de l'écriture, le repérage des lieux et des entrées, l'orientation, les déplacements, et l'identification des obstacles et des personnes sont les principales difficultés qu'elles rencontrent.

Les personnes aveugles ou malvoyantes compensent leur déficience, notamment par l'audition et le toucher, il est donc inutile de parler plus fort. Cependant, il est vrai qu'un certain nombre d'entre eux connaissent, en plus, une perte d'audition qui peut être liée à l'âge ou à des maladies invalidantes. La personne handicapée visuelle est également la plus à même de vous indiquer quelle aide lui apporter. Il faut donc, en tout premier lieu, être ouvert aux demandes et aux besoins de la personne, sans chercher à s'imposer à elle. D'une manière plus générale, il ne faut pas hésiter à combler l'absence de vision par la parole et apporter un maximum d'informations à travers votre discours.

□ Présentez-vous oralement en donnant la fonction que vous occupez. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.

□ Adressez-vous à la personne handicapée et non à son accompagnateur, s'il y en a un. Si la personne est accompagnée de son chien guide, ce dernier travaille, ne le caressez pas.

□ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez oralement si vous vous éloignez et si vous revenez (« je pars », « je suis revenu »).

□ S'il faut se déplacer, ne prenez pas le bras de la personne. Proposez le vôtre et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme. Si la personne a un chien guide d'aveugle ou une canne, placez-vous de l'autre côté. Annoncez précisément et clairement les changements de direction et les obstacles.

□ Acceptez les chiens guides d'aveugles dans l'établissement, même s'il s'agit d'un établissement du secteur de l'alimentation.

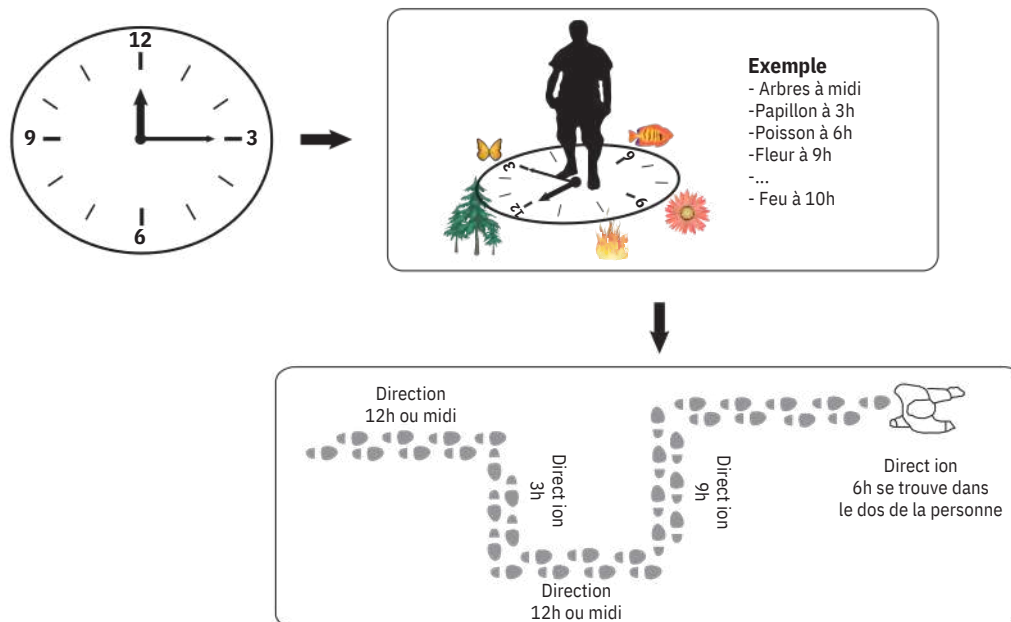
□ Ne dérangez pas le chien guide d'aveugle, en l'appelant, le caressant, le distrayant, en saisissant son harnais : il travaille.

□ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe à l'endroit où elles vont apposer leur signature.

□ Informer la personne déficiente visuelle sur l'environnement en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette... (utilisez la technique du cadran d'horloge par exemple : les portes-manteaux se trouvent à midi et la caisse à 3h). Évitez les termes purement visuels comme « par ici », « par là-bas »... N'hésitez pas à employer le vocabulaire habituel comme par exemple « voir ».



Ci-dessous, un schéma explicatif de la technique du cadran d'horloge :



- Prévenez de tout changement dans l'environnement.
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir elle-même.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Présentez et décrivez les prestations proposées si cela s'avère utile pour le repérage de la personne.
- Concevez une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton et police de caractère 16, minimum 4.5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- N'hésitez pas à proposer de l'aide si une personne semble perdue, en vous approchant pour qu'elle comprenne que vous vous adressez à elle.

Il existe des tablettes numériques qui ouvrent de nombreuses possibilités que ce soit pour la transmission d'informations que pour les modes de lecture que l'on peut individualiser et moduler selon le profil du client, du patient ou de l'utilisateur : choix de la langue, choix du texte ou de l'image, choix du niveau de contraste et de l'agrandissement de caractères... Cet éventail d'adaptations présente un intérêt indéniable pour l'accessibilité qui vient s'ajouter à l'attractivité des nouvelles technologies.

Les chiens guides d'aveugles

Le chien guide d'aveugle aide son maître dans les déplacements, en les rendant plus fluides et plus sécurisés. Il a appris à éviter les obstacles au sol, le cheminement sur les trottoirs, les passages piétons et l'utilisation des transports en commun, des ascenseurs et toilettes.

La loi du 11 février 2005 réaffirme la liberté d'accès à tous les ERP, même du secteur de l'alimentation, pour les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Le chien guide d'aveugle se reconnaît à son harnais spécifique.



Qu'ils soient en apprentissage avec leur formateur ou définitivement éduqués avec leur maître, ces chiens peuvent accéder gratuitement et sans muselière aux transports en commun et aux taxis, aux locaux ouverts au public (commerces, restaurants, salles d'attente des hôpitaux et cabinets médicaux, les lieux de loisirs) et aux locaux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative.

« Le fait d'interdire l'accès aux chiens accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité est passible d'une contravention de 3^e classe, soit 150€ à 450€¹¹ ».



« La présence d'un chien guide d'aveugle ou d'assistance aux côtés de la personne handicapée ne doit pas entraîner de surfacturation supplémentaire dans l'accès aux services et prestations auxquels celle-ci peut prétendre¹². »

C. Personnes avec une déficience motrice

Le handicap moteur revêt plusieurs formes, il peut toucher une partie comme l'ensemble du corps. Les personnes dites à mobilité réduite peuvent se déplacer debout, à l'aide d'une ou deux cannes, de béquilles, d'un déambulateur ou encore en fauteuil. C'est pourquoi l'on distingue les Usagers en Fauteuil Roulant (UFR) et les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Les déficiences motrices entravent les déplacements, mais également la préhension d'objets et parfois la parole. Les UFR rencontrent donc généralement des difficultés et de la fatigabilité dans les déplacements sur de longues distances ; la présence de marches, ou de dénivelés trop importants, des largeurs de passages insuffisantes, la hauteur des équipements ou objets sont autant de points bloquants. Les PMR affrontent, quant à elles, des difficultés et de la fatigabilité dans les déplacements sur de longues distances, et d'autant plus si le parcours est semé d'obstacles comme des marches ou des pentes. La station debout et les attentes prolongées peuvent s'avérer particulièrement pénibles.

L'aide apportée se traduira le plus souvent par la facilitation et la sécurisation des déplacements.

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges, dégagés et libres de tout obstacle.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et des sièges de repos.
- Dans une file d'attente, indiquez à la personne la file prioritaire si elle ne l'a pas vue.
- Proposez l'aide sans l'imposer. Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement pour qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.
- En cas de guidage d'un fauteuil, évitez les mouvements brusques et annoncez les manœuvres.
- Ne vous appuyez pas sur un fauteuil roulant : vous risquez non seulement de déséquilibrer la personne, mais aussi de la mettre mal à l'aise.
- Pour accompagner une personne qui se déplace debout, veillez à ne pas la déstabiliser et à marcher à ses côtés en respectant son rythme.
- Pour échanger avec une personne en fauteuil, il est préférable de vous placer à sa hauteur.
- Adressez-vous directement à la personne et non à son accompagnateur, s'il y en a un.
- Si la personne a des difficultés d'élocution, soyez patient et laissez-lui le temps de s'exprimer et de finir ses phrases. N'hésitez pas à faire répéter plutôt que de faire croire que vous avez compris.
- Acceptez les chiens d'assistance dans l'établissement, même s'il s'agit d'un établissement du secteur de l'alimentation.

¹¹ Article R 241-22, Code de l'action sociale et des familles

¹² Article 54, Loi n°2005-102 du 11 février 2005



Le chien d'assistance

Le chien d'assistance est destiné aux PMR et UFR. Il leur apporte une aide technique et répond à de nombreuses commandes : ramasser un objet, ouvrir portes et placards, allumer la lumière... Il porte également des sacs sur son dos dans lesquels son maître peut ranger ce dont il a besoin ou encore ce qu'il achète. C'est d'ailleurs ce sac qui permet de différencier un chien d'assistance d'un chien guide d'aveugle qui n'en possède pas.

La loi du 11 février 2005 réaffirme la liberté d'accès à tous les ERP, même du secteur de l'alimentation, pour les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Qu'ils soient en apprentissage avec leur formateur ou définitivement éduqués avec leur maître, ces chiens peuvent accéder gratuitement et sans muselière aux transports en commun et aux taxis, aux locaux ouverts au public (commerces, restaurants, salles d'attente des hôpitaux et cabinets médicaux, les lieux de loisirs) et aux locaux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative.

« Le fait d'interdire l'accès aux chiens accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité est passible d'une contravention de 3^e classe, soit 150€ à 450€¹³ ».



« La présence d'un chien guide d'aveugle ou d'assistance aux côtés de la personne handicapée ne doit pas entraîner de surfacturation supplémentaire dans l'accès aux services et prestations auxquels celle-ci peut prétendre¹⁴. »

D. Personnes avec une déficience mentale



Déficience intellectuelle et déficience cognitive

On distingue la déficience intellectuelle, comme la trisomie 21, qui ne peut être soignée, mais compensée par un environnement et un accompagnement adapté, et la déficience cognitive qui correspond à une déficience des capacités fonctionnelles (mémoire, fonctions exécutives, langage...) ou une déficience du traitement de l'information. On parle ainsi de troubles du développement pour les dyslexies¹⁵, dysorthographies¹⁶, dyscalculies¹⁷,... ou des troubles acquis comme les séquelles d'un traumatisme crânien ou d'un accident vasculaire-cérébral¹⁸.

Les handicaps cognitifs et intellectuels peuvent entraîner des problèmes de concentration et d'attention. Le déchiffrage et la mémorisation des informations et de la signalétique (pictogrammes) peuvent être plus ou moins difficiles selon les individus et selon le type d'informations et de signalétique (plus ou moins longues, plus ou moins abstraites, plus ou moins complexes). Il en va de même pour le repérage dans le temps et l'espace, ainsi que l'utilisation des appareils et des automates.

L'aide sera donc principalement humaine, dans l'attitude et l'accompagnement.

- Faites preuve de patience, d'écoute et de disponibilité, montrez-vous rassurant, tout en gardant une attitude naturelle. Sourire peut aider à mettre en confiance.
- Ne vous formalisez pas de certaines attitudes, ne faites pas de gestes de crainte ou de mépris.
- Adressez-vous directement à la personne et non à son accompagnateur, s'il y en a un.
- Parlez normalement avec des phrases simples, sans négation, en utilisant des mots faciles à comprendre.

¹³ et ¹⁴ Op. cit

¹⁵ Trouble de l'apprentissage de la lecture

¹⁶ Trouble de l'apprentissage de l'écriture

¹⁷ Trouble des apprentissages numériques (compter, maîtriser les opérations basiques)

¹⁸ Accident mettant en danger le fonctionnement d'une ou plusieurs zones du cerveau.



- Évitez les longs raisonnements.
- N'infantilisez pas et vouvoyez la personne.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension, en utilisant un catalogue, un plan, un dessin par exemple.
- Proposez votre aide, ne faites pas à la place de la personne.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- N'abandonnez pas la personne handicapée, sans relais.
- Utilisez une signalétique adaptée et des écrits en « facile à lire et à comprendre ».
- Aidez la personne pour le règlement, notamment dans le comptage de l'argent.
- Refusez les conversations intimes, réorientez la conversation fermement et clairement.
- Acceptez le chien d'assistance dans votre établissement, même s'il s'agit d'un établissement du secteur de l'alimentation.

Le chien d'assistance

Le chien d'assistance est destiné également aux personnes atteintes d'un handicap mental. Il leur apporte une aide technique et peut porter des sacs sur son dos dans lesquels son maître peut ranger ce dont il a besoin ou encore ce qu'il achète. C'est d'ailleurs ce sac qui permet de différencier un chien d'assistance d'un chien guide d'aveugle qui n'en possède pas. Mais, au-delà de cette aide, le chien est un compagnon au quotidien, un soutien moral, affectif, et constitue un formidable lien avec l'environnement. Il favorise ainsi l'insertion sociale des personnes handicapées.

La loi du 11 février 2005 réaffirme la liberté d'accès à tous les ERP, même du secteur de l'alimentation, pour les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Qu'ils soient en apprentissage avec leur formateur ou définitivement éduqués avec leur maître, ces chiens peuvent accéder gratuitement et sans muselière aux transports en commun et aux taxis, aux locaux ouverts au public (commerces, restaurants, salles d'attente des hôpitaux et cabinets médicaux, les lieux de loisirs) et aux locaux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative.



« Le fait d'interdire l'accès aux chiens accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité est passible d'une contravention de 3^e classe, soit 150€ à 450€¹⁹. »

« La présence d'un chien guide d'aveugle ou d'assistance aux côtés de la personne handicapée ne doit pas entraîner de surfacturation supplémentaire dans l'accès aux services et prestations auxquels celle-ci peut prétendre²⁰. »



Pour aller plus loin sur la déficience mentale :

Guide du facile à lire et à comprendre (Unapei) :

□ http://www.unapei.org/IMG/pdf/Guide_ReglesFacileAlire.pdf

Guide de l'accessibilité des personnes handicapées mentales (Unapei) :

□ http://www.unapei.org/IMG/pdf/Unapei_Guide_pratique_signalétique_et_pictogrammes.pdf

Guide pratique de la signalétique et des pictogrammes (Unapei) :

□ http://www.adapei66.org/UserFiles_adapei66/files/Unapei_Guide_pratique_signalétique_et_pictogrammes.pdf

¹⁹Article R 241-22, Code de l'action sociale et des familles

²⁰Article 54, Loi n°2005-102 du 11 février 2005



E. Personnes avec des troubles psychiques

La déficience psychique n'affecte pas directement les capacités intellectuelles (c'est en cela qu'on la distingue du handicap mental) et les troubles sont plus ou moins importants. On peut citer notamment les troubles dépressifs graves, les troubles anxieux, les troubles de la personnalité (bipolarité et schizophrénie), les Troubles Obsessionnels Compulsifs (TOC)... En 2014²¹, on estime que 3,3 millions de personnes ont connu une situation de handicap psychique au cours des douze derniers mois. Ce handicap impacte surtout le comportement, la communication et la relation avec autrui. En effet, les personnes atteintes de troubles psychiques rencontrent souvent des problèmes de concentration ainsi qu'une sensibilité au stress supérieure à la moyenne. Ils éprouvent des difficultés à maîtriser leurs émotions et leur comportement. Entrer en communication avec quelqu'un d'inconnu peut être une véritable épreuve. Les événements imprévus génèrent du stress et, potentiellement, des comportements étranges. Comme pour la déficience mentale, c'est l'aide humaine et une attitude adaptée de la part du professionnel qui permettra une qualité d'accueil satisfaisante pour la personne et les autres clients ou usagers. Les personnes atteintes de troubles psychiques ont ainsi principalement besoin d'être rassurées, entendues, prises en charge et de ne pas être bousculées, ni stressées.

a) Quelle attitude adopter ?

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et patient, tout en adoptant une attitude rassurante (sans marque de stress, d'agacement ou d'énervement).
- L'interlocuteur peut être stressé sans forcément s'en rendre compte. Dialoguez dans le calme, sans le fixer.
- Ne le contredisez pas, ne faites pas de reproches et rassurez le en cas de problème.
- Soyez précis dans ses propos, au besoin, répétez calmement.
- Laissez la personne s'exprimer jusqu'au bout et laissez-lui le temps de réaction et d'expression.
- Évitez de répéter plusieurs fois la même question.

b) Que faire en cas de crise ?

- Restez calme et posé même si l'agitation de la personne est grande, et montrez-vous rassurant.
- Formulez des phrases courtes avec des mots simples.
- Tentez de focaliser son attention sur un élément environnemental (une image, un objet, un animal...) ou qui lui est familier (son entourage, son domicile...).
- Avec l'accord de la personne, mettez un tiers dans la relation ou la communication, afin de faire tomber la tension.
- Laissez toujours à la personne la possibilité de partir et de revenir.

²¹Chiffres tirés du Bulletin épidémiologique hebdomadaire n°11 – 15 avril 2014



III. Rendre accessible son établissement

Vous disposez au travers la réglementation de tout un arsenal de prescriptions pour rendre votre établissement accessible aux personnes handicapées notamment en ce qui concerne les revêtements des sols et murs, les cheminements verticaux et horizontaux, leur largeur, l'éclairage, l'information, etc. Toutefois, ces prescriptions laissent une large place à la créativité des aménageurs, pour garantir la plus grande diversité possible d'aménagements.

Pour concilier prescriptions et créativité, et apporter une aide, des informations et supports sont, entre autres, disponibles en téléchargement sur le site du ministère ou sur le site de l'AFNOR pour les documents de normalisation :

□ outil d'autodiagnostic :

□ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ladap-agenda-daccessibilite-programmee#e2>

□ produits répondant aux besoins des personnes handicapées dans les établissements recevant du public :

□ <http://www.prathic-erp.fr/>

□ panorama des dispositifs locaux d'aide à la mise en accessibilité des commerces :

□ <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20panorama%20des%20aides%20locales%20C3%A0%20l%27axe%20des%20commerces.pdf>

□ locaux des professions libérales : réussir l'accessibilité :

□ http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/8_guide_professions_lib%C3%A9rales.pdf

□ cafés, hôtels, restaurants et discothèques : réussir l'accessibilité :

□ http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ACCESSIBILITE_DES_HOTELS-2011.pdf

□ BP X35-075 Accessibilité des établissements recevant du public - Franchissement du dénivelé constitué par une marche d'entrée :

□ <http://www.boutique.afnor.org/norme/bp-x35-075/accessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-franchissement-du-denivele-constitue-par-une-marche-d-entree/article/785069/fa142546>

□ NF X50-783 Organismes Handi-Accueillants :

□ <http://www.boutique.afnor.org/norme/nf-x50-783/accessibilite-et-inclusion-des-personnes-handicapees-organismes-handi-accueillants-exigences-et-recommandations-pour-l-inclu/article/821134/fa059321>

□ NF P98-351 Éveil de vigilance - Caractéristiques, essais et règles d'implantation des dispositifs podo-tactiles au sol d'éveil de vigilance à l'usage des personnes aveugles ou malvoyantes :

□ <http://www.boutique.afnor.org/norme/nf-p98-351/cheminements-insertion-des-handicapes-veil-de-vigilance-caracteristiques-essais-et-regles-d-implantation-des-dispositifs/article/775517/fa140125>

□ NF P98-352 Bandes de guidage tactiles au sol à l'usage des personnes aveugles ou malvoyantes ou des personnes ayant des difficultés d'orientation :

□ <http://www.boutique.afnor.org/norme/nf-p98-352/cheminements-bandes-de-guidage-tactile-au-sol-a-l-usage-des-personnes-aveugles-et-malvoyantes-ou-des-personnes-ayant-des-diff/article/818613/fa183172>

□ BP P96-101 Accessibilité aux personnes handicapées - Référentiel de bonnes pratiques sur l'évacuation des personnes handicapées dans les établissements recevant du public :

□ <http://www.boutique.afnor.org/norme/bp-p96-101/accessibilite-aux-personnes-handicapees-referentiel-de-bonnes-pratiques-sur-l-evaluation-des-personnes-en-situation-de-handica/article/822591/fa059511>



Documents de référence

□ Ministère des Solidarités et de la Santé, *Le service public : guide de l'accueil des personnes en situation de handicap* [en ligne], Edition Dicom, 2014. Disponible sur :

□ <https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEw-jeoL2H5ePWAhUB6RQKHxuaAGcQFgg3MAI&url=http%3A%2F%2Fsolidarites-sante.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2F-Guide-pour-mise-en-ligne.pdf&usg=AOvVaw0nGOatTYNeHSP1JwwhpP2Z>

□ CNISAM, *Bonnes pratiques face aux personnes déficientes ou en situation de handicap* [en ligne], 2013. Disponible sur :

□ <http://www.cnisam.fr/Bonnes-pratiques-face-aux.html>

□ Ministère des Solidarités et de la Santé, *Vivre ensemble, guide des civilités à l'usage des gens ordinaires* [en ligne], 2009. Disponible sur :

□ http://www.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_vivreensemble.pdf

□ MTES, Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, *Le chien guide ou le chien d'assistance – le compagnon du quotidien* [en ligne], 2011. Disponible sur :

□ http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide_de_chien_v7-1.pdf

□ Comité régional du tourisme Paris Île-de-France, *Accueillir une personne à besoins spécifiques* [en ligne], 2013. Disponible sur :

□ <http://pro.visitparisregion.com/Optimisation-de-vos-prestations/Accessibilite/Ameliorer-votre-accessibilite/Creer-des-outils-de-mediation-et-d-accueil/Accueillir-une-personne-a-besoins-specifi-ques-Cahier-pratique>

Ce document a été élaboré par la DMA, en collaboration avec :

- APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)
- CDCF (Conseil du Commerce de France)
- CFPSAA (Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes)
- CGAD (Confédération Générale de l'Alimentation en Détail)
- CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises)
- FCD (Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution)
- UMIH (Union des Métiers et Industries de l'Hôtellerie)
- UNAPEI (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis)
- SYNHORCAT (Syndicat National des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs)



La Délégation ministérielle à l'accessibilité

Elle veille au respect des règles d'accessibilité, coordonne et assure la cohérence des actions menées par le ministère dans ce domaine. Soucieuse d'une meilleure intégration des personnes handicapées, elle veille à créer les conditions du dialogue, par un travail d'écoute et d'échange avec tous les acteurs de l'accessibilité et notamment les associations de personnes handicapées, pour faire émerger les synthèses nécessaires au déploiement de la politique d'accessibilité.

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des Territoires
Secrétariat général
Délégation ministérielle à l'accessibilité
Grande Arche - Paroi sud
92055 La Défense cedex
Tél. : +33 (0)1 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr - www.cohesion-territoire.gouv.fr

PDF - 2021/2022/2023/2024/2025 - actualités

□ BP P96-102 Accessibilité aux personnes handicapées - guide de bonnes pratiques sur la gouvernance de la chaîne de l'accessibilité d'un bâtiment et de ses abords :

□ <http://www.boutique.afnor.org/norme/bp-p96-102/accessibilite-aux-personnes-handicapees-guide-de-bonnes-pratiques-sur-la-gouvernance-de-la-chaîne-de-l-accessibilite-d-un-bati/article/724149/fa169024>

□ BP P96-103 Recueil de bonnes pratiques sur l'accessibilité des équipements dans le cadre bâti :

□ <http://www.boutique.afnor.org/norme/bp-p96-103/referentiel-de-bonnes-pratiques-sur-l-accessibilite-des-equipements-dans-le-cadre-bati/article/813573/fa169022>

□ BP P96-104 Accessibilité aux personnes handicapées - Signalétique de repérage et d'orientation dans les établissements recevant du public :

□ <http://www.boutique.afnor.org/norme/bp-p96-104/accessibilite-aux-personnes-handicapees-signalétique-de-reperage-et-d-orientation-dans-les-etablissements-recevant-du-public/article/818346/fa181424>



ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION

(Etablie conformément à l'article L6353-1 du code du travail)

Nous certifions que :

Madame Marie BURLLOT

Megève Tourisme

A suivi le stage de formation :

Tourisme & Handicap : recenser son offre touristique

HARO10

Date(s) :

22 juin 2021

Durée :

7 heures

Lieu :

Megève

Formateur :

Accessitour - Sophie PAPIN

Objectifs :

- Connaitre les handicaps
- Etre en mesure de détecter les points forts et faibles d'une structure touristique pour l'accessibilité
- Mettre en valeur les prestataires



Nature de la formation :

Actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Résultats de l'évaluation des acquis de la formation :

Critère 1 = Connaitre les handicaps

Critère 2 = Comprendre les différents critères d'accessibilité d'un lieu et son importance

Critère 3 = Être en mesure de détecter les points forts et faibles d'une structure touristique pour l'accessibilité

Critère 4 = Mettre en valeur les prestataires et bien communiquer auprès des personnes en situation de handicap sur l'accessibilité de chaque lieu

Critère 5 =

Critère 1	Acquis
Critère 2	Acquis
Critère 3	A renforcer
Critère 4	A renforcer
Critère 5	

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Annecy, le mercredi 30 juin 2021.

Christine DUCRET, Directrice

ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION

(Etablie conformément à l'article L6353-1 du code du travail)

Nous certifions que :

Monsieur Jean François LHOMME
Megève Tourisme

A suivi le stage de formation :

~~Personnes en situation de handicap~~ : vers un accueil
personnalisé intra
HAAC13

Date(s) :

04 & 05 mai 2023

Durée :

Durée : 14 heures

Lieu :

Lieu : OT de Megève

Formateur :

Sophie PAPIN - ACCESSITOUR

Objectifs :

Comprendre les grandes familles de handicaps et leurs problématiques.
Acquérir les réflexes comportementaux face aux différents types de déficiences.
Comprendre les exigences des règles d'accessibilité.
Connaître et comprendre les besoins des personnes en situation de handicap.
Adapter son acte de renseignement (discours, print, web, équipements adaptés...)
Appréhender l'esprit de la loi de 2005 et les textes législatifs.
Connaître la marque Tourisme et Handicap et les démarches à suivre pour y concourir.



Nature de la formation :

Actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Résultats de l'évaluation des acquis de la formation :

Critère 1: Comprendre les grandes familles de handicaps et leurs problématiques.
Critère 2: Acquérir les réflexes comportementaux face aux différents types de déficiences.
Critère 3: Comprendre les exigences des règles d'accessibilité.
Critère 4: Connaître et comprendre les besoins des personnes en situation de handicap.
Critère 5: Adapter son acte de renseignement (discours, print, web, équipements adaptés...).

Critère 1	Acquis
Critère 2	Acquis
Critère 3	Acquis
Critère 4	A renforcer
Critère 5	A renforcer

Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Annecy, le jeudi 22 juin 2023.

Christine DUCRET, Directrice

ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION

(Etablie conformément à l'article L6353-1 du code du travail)

Nous certifions que :

Madame Carole HEDELINÉ
Megève Tourisme

A suivi le stage de formation :

**Personnes en situation de handicap : vers un accueil
personnalisé intra**
HAAC13

Date(s) :

04 & 05 mai 2023

Durée :

Durée : 14 heures

Lieu :

Lieu : OT de Megève

Formateur :

Sophie PAPIN - ACCESSITOUR

Objectifs :

Comprendre les grandes familles de handicaps et leurs problématiques.
Acquérir les réflexes comportementaux face aux différents types de déficiences.
Comprendre les exigences des règles d'accessibilité.
Connaître et comprendre les besoins des personnes en situation de handicap.
Adapter son acte de renseignement (discours, print, web, équipements adaptés...)
Appréhender l'esprit de la loi de 2005 et les textes législatifs.
Connaître la marque Tourisme et Handicap et les démarches à suivre pour y concourir.



Nature de la formation :

Actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Résultats de l'évaluation des acquis de la formation :

Critère 1: Comprendre les grandes familles de handicaps et leurs problématiques.
Critère 2: Acquérir les réflexes comportementaux face aux différents types de déficiences.
Critère 3: Comprendre les exigences des règles d'accessibilité.
Critère 4: Connaître et comprendre les besoins des personnes en situation de handicap.
Critère 5: Adapter son acte de renseignement (discours, print, web, équipements adaptés...).

Critère 1	Acquis
Critère 2	Acquis
Critère 3	Acquis
Critère 4	A renforcer
Critère 5	A renforcer

Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Annecy, le jeudi 22 juin 2023.

Christine DUCRET, Directrice

Rapport de Diagnostic Accessibilité

COMMUNE DE MEGEVE



MAISON DES
FRERES

25
20 Juillet 2010



DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ

MAISON DES FRERES
70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE

Bâtiment ERP
Type WLR
4^{ème} catégorie

Diagnostic réalisé le : 20 Juillet 2010

Par : Benjamin Verne

1^{ère} PARTIE

Description
du site &
Bâtiment

Sommaire

1^{ère} partie : PRÉSENTATION DU SITE & BÂTIMENT	Page
Présentation générale	3
Analyse fonctionnelle	4
2^{ème} partie : ÉTAT DES LIEUX	5
Situation générale du site & bâtiment au regard de la réglementation présentée sous la forme d'un relevé des obstacles à l'accessibilité	
3^{ème} partie : PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC	22
Présenté sous la forme d'un tableau, le diagnostic décrit les Non-conformités et obstacles à l'accessibilité, ainsi que les préconisations d'amélioration et estimatifs financiers associés. Les Non-conformités et obstacles sont classés par ordre chronologique tels que relevés lors du « diagnostic exhaustif en marchant ».	
4^{ème} partie : SYNTHÈSE	84
<input type="checkbox"/> Indicateur Accessibilité A2CH « AVANT » travaux	
<input type="checkbox"/> Estimatif global de la mise en accessibilité sur site & bâtiment	
<input type="checkbox"/> Indicateur Accessibilité A2CH prenant en compte l'avis motivé	
<input type="checkbox"/> Estimatif lié aux préconisations de l'avis motivé	



DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP Type WLR 4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 Juillet 2010	Par : Benjamin Verne

1^{ère} PARTIE

Description
du site &
Bâtiment

Présentation générale

La Maison des Frères est un ERP de type W, L, R, classé en 4^{ème} catégorie

La Maison des Frères comporte :

□ 3 entrées :

- 2 entrées principales pour l'Office du tourisme de part et d'autre du bâtiment
 - o 1 entrée principale
 - o 1 entrée secondaire, accès handicapés
- 1 entrée principale pour l'Ecole de musique

4 niveaux :

- RDC
- R+1
- R+2
- R+3



DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ

MAISON DES FRERES
70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE

Bâtiment ERP
Type WLR
4^{ème} catégorie

Diagnostic réalisé le : 20 Juillet 2010

Par : Benjamin Verne

1^{ère} PARTIE

Description
du site &
Bâtiment

Analyse fonctionnelle

La Maison des Frères comporte 4 niveaux :

RDC

Circulations horizontales
Accueil
Bureaux de l'hébergement

R+1

Circulations horizontales
Bureaux
Sanitaires

R+2

Circulations horizontales
Bureaux administratif
Salle de réunion
Bureau de direction Musique
Salles de répétition Musique
Sanitaires

R+3

Salle de répétition Musique

Les circulations verticales du bâtiment sont assurées par :

Transport vertical :

1 ascenseur, desservant chaque niveau

Escaliers :

1 escalier principal, donnant accès à chaque niveau de l'Office du Tourisme
1 escalier secondaire, donnant accès à chaque niveau de L'Ecole de Musique

LEGENDE

□ : Les points **RÉGLEMENTAIRE** de contrôle marqués d'un point rouge sont des non-conformités à l'accessibilité d'ordre



□ : Les points de contrôle marqués d'un carré bleu identifient les obstacles à l'accessibilité **ne relevant pas des obligations réglementaires**. Il s'agit donc de recommandations visant une meilleure accessibilité pour Tous.

Chacun de ces points est décrit dans la 3^{ème} partie du rapport intitulée « Diagnostic ». Les non-conformités et les obstacles sont numérotés afin de pouvoir être « tracés » tout au long du rapport.

1 - CHEMINEMENT EXTÉRIEUR	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Caractéristiques dimensionnelles du cheminement	□□	□	□	□	
Cheminement accessible depuis le stationnement adapté	□	□	□	□□	
Espace de manœuvre aux points de choix d'itinéraire	□□	□	□	□	
Passage-piéton sécurisé	□	□	□	□□	
Cheminement avec contraste tactile et visuel Le revêtement du cheminement accessible doit présenter un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement. A défaut, le cheminement doit comporter, sur toute sa longueur, un repère tactile continu pour le guidage à l'aide d'une canne d'aveugle, et visuellement contrasté par rapport à son environnement pour faciliter le guidage des personnes malvoyantes.	□	□□	□□	□	1.1 1.2
Repérage des éléments structurant le cheminement Les principaux éléments structurant le cheminement doivent être repérables par les personnes ayant une déficience visuelle.	□	□	□□	□	1.4
État du sol Le sol ou le revêtement de sol du cheminement accessible doit être non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. Les trous et fentes situés dans le sol du cheminement doivent avoir une largeur ou un diamètre inférieur ou égal à 2 cm.	□	□□	□□	□	1.5 1.6 1.7

1-CHEMINEMENT EXTÉRIEUR	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Caractéristiques liées à une pente					
<ul style="list-style-type: none"> •Pente ≤ 6 % •Jusqu'à 10% sur une longueur maximale de 2 m •Jusqu'à 12% sur une longueur maximale de 0.5 m •Si la pente > 5 %, palier de repos obligatoire tous les 10 m •Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente (larg. 1.20 m x longueur 1.40 m) •Dévers ≤ 3%. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1.8 1.9
Seuil et Ressaut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rupture de niveau ≥ 0.40 m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Obstacle en hauteur et saillie latérale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Accessibilité des équipements extérieurs					
Le cheminement accessible permet notamment à une personne ayant une déficience visuelle ou auditive de se localiser, s'orienter et atteindre le bâtiment en sécurité, et permet à une personne ayant une déficience motrice d'accéder à tout équipement ou aménagement donné à l'usage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1.10
Espace d'usage devant chaque équipement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Contrôle d'accès : interphonie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Atteinte du système de communication et commandes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Contrôle d'accès : gâche électrique et porte à ouverture automatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Repérage des parois vitrées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Espace de manœuvre de porte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Largeur des portails, portillons sur les cheminements extérieurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Poignée de portail facilement préhensible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Effort d'ouverture	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

1-CHEMINEMENT EXTÉRIEUR	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
<p>Volée de 3 marches ou plus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hauteur de marche ≤ 17 cm • Giron ≥ 28 cm • Largeur ≥ 1 m entre mains courantes <p>En l'absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appel de vigilance pour les malvoyants, à 50 cm du 1er nez de marche, en partie haute • Contremarche de 10 cm minimum pour les première et dernière marches ; contrastée visuellement • Nez de marche non glissants, de couleur contrastée <p>Main courante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Main courante de chaque côté • Si l'installation d'une seconde main courante réduit le passage < 1 m, une seule main courante est exigée • Hauteur main courante : entre 0.80 et 1.00 m • Continue, rigide et facilement préhensible • Dépassant les première et dernière marches de la largeur d'un giron • Différenciée du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel <p>Eclairage :</p> <p>Le dispositif d'éclairage artificiel doit permettre d'assurer des valeurs d'éclairement mesurées au sol, d'au moins 50 lux en tout point de chaque escalier.</p>	☐	☐	☐ ☐	☐	1.11 1.12 1.13
<p>Volée de moins de 3 marches</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hauteur de marche ≤ 17 cm • Giron ≥ 28 cm • Largeur ≥ 1 m entre mains courantes <p>En l'absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appel de vigilance pour les malvoyants, à 50 cm en partie haute • Contremarche de 10 cm minimum pour les première et dernière marches ; contrastée visuellement • Nez de marche non glissants, de couleur contrastée <p>Eclairage :</p> <p>Le dispositif d'éclairage artificiel doit permettre d'assurer des valeurs d'éclairement mesurées au sol, d'au moins 50 lux en tout point de chaque escalier.</p>	☐	☐ ☐	☐ ☐	☐	1.14 1.15 1.16 1.17 1.18
<p>Protection visuelle et/ou tactile sous escalier</p>	☐	☐	☐	☐ ☐	
<p>Éclairage et niveau d'éclairement du cheminement</p>	☐	☐	☐	☐ ☐	

2-STATIONNEMENT	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Nombre et ratio de places adaptées					
Les places adaptées destinées à l'usage du public doivent représenter au minimum 2 % du nombre total de places prévues pour le public. Le nombre minimal de places adaptées est arrondi à l'unité supérieure. Au-delà de 500 places, le nombre de places adaptées, qui ne saurait être inférieur à 10, est fixé par arrêté municipal.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2.1
Situation de la place adaptée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Caractéristiques dimensionnelles de la place adaptée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Raccordement au cheminement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Signalisation du stationnement adapté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Éclairage et niveau d'éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Contrôle d'accès & interphonie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Signalisation du croisement piétons / véhicules	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Place adaptée boxée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Obstacle en hauteur et saillie latérale dans un parking couvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

3-ACCÈS AU SITE ET AU(X) BÂTIMENT(S)	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Repérage de l'entrée principale					
Les entrées principales doivent être facilement repérables par des éléments architecturaux, ou par un traitement utilisant des matériaux différents ou visuellement contrastés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3.1 3.2 3.3 3.4

3-ACCÈS AU SITE ET AU(X) BÂTIMENT(S)	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Contrôle d'accès : interphonie Tout dispositif visant à permettre ou restreindre l'accès au bâtiment, ou à se signaler au personnel, doit être facilement repérable visuellement par un contraste visuel ou une signalétique. Tout signal lié au fonctionnement d'un dispositif d'accès doit être sonore et visuel. S'il existe un contrôle d'accès à l'établissement, le système doit permettre à des personnes sourdes ou malentendantes, ou des personnes muettes, de signaler leur présence au personnel et d'être informées de la prise en compte de leur appel. En particulier, et en l'absence d'une vision directe de ces accès par le personnel, les appareils d'interphonie sont munis d'un système permettant au personnel de l'établissement de visualiser le visiteur.	☐	☐☐	☐	☐	3.5
Gâche électrique	☐	☐	☐	☐☐	
Atteinte du système de communication et commandes Les systèmes de communication entre le public et le personnel, ainsi que les dispositifs de commande manuelle mis à la disposition du public, doivent répondre aux exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Être situés à plus de 0.40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant ; • Être situés à une hauteur comprise entre 0.90 m et 1.30 m. 	☐	☐☐	☐☐	☐	3.6 3.7
Espace d'usage devant chaque équipement Un espace d'usage est nécessaire devant chaque équipement ou aménagement situé le long du cheminement, afin d'en permettre l'atteinte et l'usage (largeur 0.80 m x longueur 1.30 m).	☐	☐☐	☐	☐	3.8 3.9
Seuil et ressaut Lorsqu'il ne peut être évité, un faible écart de niveau peut être traité par un ressaut à bord arrondi ou muni d'un chanfrein, et dont la hauteur doit être inférieure ou égale à 2 cm. Cette hauteur maximale peut toutefois être portée à 4 cm si le ressaut comporte sur toute sa hauteur une pente ne dépassant pas 33 %.	☐	☐☐	☐☐	☐	3.10 3.11 3.12 3.13
Espace de manœuvre (porte en tirant / en poussant) et sas	☐☐	☐	☐	☐	
Largeur des portes pour des locaux recevant < 100 personnes	☐	☐	☐	☐☐	

3-ACCÈS AU SITE ET AU(X) BÂTIMENT(S)	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Largeur des portes pour des locaux ≥ 100 personnes Les portes principales desservant des locaux ou zones pouvant recevoir 100 personnes ou plus, doivent avoir une largeur minimale de 1.40 m. Si les portes sont composées de plusieurs vantaux, la largeur minimale du vantail couramment utilisé doit être de 0.90 m. (0.77 m de passage utile pour une porte de 0.80 m ouverte à 90° ; 0.83 m de passage utile pour une porte de 0.90 m ouverte à 90°).	☐	☐☐	☐	☐	3.14
Largeur portique de sécurité	☐	☐	☐	☐☐	
Porte à tambour / tourniquet	☐	☐	☐	☐☐	
Porte automatique : réglage et détection	☐	☐	☐	☐☐	
Repérage des portes comportant une surface vitrée importante Les portes comportant une partie vitrée importante doivent être repérables, ouvertes comme fermées, à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat.	☐	☐☐	☐	☐	3.15
Poignée de porte facilement préhensible Les poignées de porte doivent être facilement préhensibles et manœuvrables en position « debout » comme « assis », y compris par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet. Il est recommandé que les poignées soient de couleur contrastée par rapport à la porte. Les exigences portant sur les poignées de porte s'appliquent à l'exception de celle concernant l'éloignement de leur extrémité de plus de 0.40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche du fauteuil roulant.	☐	☐☐	☐	☐	3.16
Effort d'ouverture L'effort nécessaire pour ouvrir la porte doit être inférieur ou égal à 50 N, que la porte soit ou non équipée d'un dispositif de fermeture automatique.	☐	☐☐	☐	☐	3.17
4-CIRCULATION INTÉRIEURE HORIZONTALE	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Repérage et guidage	☐☐	☐	☐	☐	

4-CIRCULATION INTÉRIEURE HORIZONTALE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Caractéristiques dimensionnelles liées à la circulation intérieure horizontale • Largeur ≥ 1.20 m • Rétrécissements ponctuels ≥ 0.90 m tolérés sur une faible longueur • Dévers ≤ 2 %.	☐	☐	☐☐	☐	4.1
Caractéristiques dimensionnelles liées à une pente	☐	☐	☐	☐☐	
Seuil et Ressaut Lorsqu'il ne peut être évité, un faible écart de niveau peut être traité par un ressaut à bord arrondi ou muni d'un chanfrein et dont la hauteur doit être inférieure ou égale à 2 cm. Cette hauteur maximale peut toutefois être portée à 4 cm si le ressaut comporte sur toute sa hauteur une pente ne dépassant pas 33 %. La distance minimale entre 2 ressauts doit être supérieure ou égale 2.50 m.	☐	☐☐	☐	☐	4.2 4.3 4.4
État du sol Le sol ou le revêtement de sol du cheminement accessible doit être non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. Les trous et fentes situés dans le sol du cheminement doivent avoir une largeur ou un diamètre inférieur ou égal à 2 cm.	☐	☐☐	☐	☐	4.5
Cheminement : obstacle en hauteur et saillie latérale	☐	☐	☐	☐☐	
Repérage des parois vitrées	☐	☐	☐	☐☐	
Éclairage et niveau d'éclairage Le cheminement doit comporter un dispositif d'éclairage répondant aux exigences suivantes : • Niveau d'éclairage ≥ 100 lux en tout point des circulations intérieures horizontales Lorsque la durée de fonctionnement d'un système d'éclairage est temporisée, l'extinction doit être progressive. Dans le cas d'un fonctionnement par détection de présence, la détection doit couvrir l'ensemble de l'espace concerné, et deux zones de détection successives doivent obligatoirement se chevaucher.	☐	☐☐	☐	☐	4.6 4.7 4.8
Commande La commande doit être repérable et située à une hauteur comprise entre 0.90 et 1.30 m, et/ou > 40 cm de l'angle rentrant.	☐	☐☐	☐	☐	4.9 à 4.15
Espace d'usage devant chaque équipement	☐☐	☐	☐	☐	

4-CIRCULATION INTÉRIEURE HORIZONTALE	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Présence de mobilier encombrant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4.16 4.17
La présence de mobilier peut encombrer et gêner le passage de circulation.					
Rupture de niveau ≥ 0.40 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Marche isolée (3 marches ou plus)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Marche isolée (moins de 3 marches)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

5-CIRCULATION INTÉRIEURE VERTICALE	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Repérage de l'escalier depuis l'entrée ou le hall	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5.1
Lorsque l'ascenseur, l'escalier ou l'équipement mobile n'est pas visible depuis l'entrée ou le hall du niveau principal d'accès au bâtiment, il doit y être repéré par une signalisation adaptée.					
Étage et prestation de service accessible par ascenseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Accès à l'ascenseur (tous les étages comportant des locaux ouverts au public sont desservis)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Signalisation de la desserte sélective des escaliers, ascenseurs ou équipements mobiles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

5-CIRCULATION INTÉRIEURE VERTICALE	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
<p>Caractéristiques liées à l'escalier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hauteur de marche ≤ 17 cm • Giron ≥ 28 cm • Largeur ≥ 1 m entre mains courantes <p>En l'absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appel de vigilance pour les malvoyants, à 50 cm du 1^{er} nez de marche, en partie haute • Contre-marche de 10 cm minimum pour les première et dernière marches ; contraste visuel • Nez de marche non glissants, de couleur contrastée <p>Main courante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Main courante de chaque côté • Si l'installation d'une seconde main courante réduit le passage < 1 m, une seule main courante est exigée • Hauteur main courante : entre 0.80 et 1.00 m • Continue, rigide et facilement préhensible • Dépassant les première et dernière marches de la largeur d'un giron • Différencié du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel. 	□	□□	□	□	5.2 à 5.15
<p>Protection sous escalier</p>	□□	□	□	□	
<p>Éclairage et niveau d'éclairément</p> <p>Le dispositif d'éclairage artificiel doit permettre d'assurer des valeurs d'éclairément mesurées au sol, d'au moins 150 luxentout point de chaque escalier.</p> <p>Lorsquela durée de fonctionnement d'un système d'éclairage est temporisée, l'extinction doit être progressive. Dans le cas d'un fonctionnement par détection de présence, la détection doit couvrir l'ensemble de l'espace concerné et deux zones de détections successives doivent obligatoirement se chevaucher.</p>	□	□□	□	□	5.16 5.17 5.18
<p>Établissements hôteliers (0, 1, 2 étoiles) : obligation d'un ascenseur - cas particulier</p>	□	□	□	□□	
<p>Plate-forme élévatrice</p>	□	□	□	□□	

6-ASCENSEUR	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
<p>Repérage de l'ascenseur depuis l'entrée ou le hall</p>	□□	□	□	□	

6-ASCENSEUR	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Portes palières et cabine Les portes de cabine et palières doivent être de type automatique à coulissement horizontal. La largeur du passage libre doit être au moins de 0.80m. Les portes doivent être pourvues d'un dispositif permettant d'éviter tout contact physique entre l'usager et le vantail menant de la porte. Le dispositif doit être actif sur une hauteur comprise au moins entre 25 mm et 1 800mm.	☐	☐☐	☐	☐	6.1
Précision d'arrêt	☐☐	☐	☐	☐	
Commandes palières Les commandes palières doivent être conformes à la norme NF EN 81-70. À cet effet, elles doivent notamment être situées à une hauteur comprise entre 0.90 et 1.10 m et à une distance minimale de 0.50 m d'un angle. Dans le cas de batteries d'ascenseurs, un bouton par façade est nécessaire pour les appareils se faisant face, et un bouton pour un maximum de 4 ascenseurs. Les commandes palières doivent disposer de témoin d'activation et d'enregistrement. La partie active du bouton doit s'inscrire dans un cercle de diamètre 20 mm minimum.	☐	☐☐	☐	☐	6.2
Signalisation palière Les signalisations palières doivent être conformes à la norme NF EN 81-70. Elles doivent notamment répondre aux exigences suivantes : -Un seul ascenseur : un signal sonore doit prévenir du début d'ouverture des portes -Ascenseurs en batterie : 2 flèches lumineuses d'une hauteur d'au moins 40 mm doivent être installées pour indiquer le sens du déplacement. Un signal sonore utilisant des sons différents pour la montée et la descente doit accompagner l'illumination des flèches (exemple : un son pour la montée, deux sons pour la descente).	☐	☐☐	☐	☐	6.3
Dimensions cabine	☐☐	☐	☐	☐	

6-ASCENSEUR	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
<p>Commandes en cabine</p> <p>Les commandes en cabine doivent être conformes à la norme NF EN 81-70.</p> <p>À ce titre, elles doivent notamment être situées à une hauteur comprise entre 0.90 et 1.20 m du sol, à une distance de plus de 0.40 m d'un angle. Dans le cas de porte à ouverture centrale, le panneau de commande doit être placé à droite en entrant. Pour des portes à ouverture latérale, il doit être placé côté fermeture. Le panneau doit comporter des boutons d'étages avec N° en relief, et un dispositif de demande de secours conforme. Par ailleurs, le bouton du niveau de sortie doit être en saillie.</p> <p>Le dispositif de demande de secours comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un pictogramme illuminé de jaune, en complément du signal sonore de transmission de la demande, pour indiquer que la demande de secours a été émise, - un pictogramme illuminé de vert, en complément du signal sonore normalement requis (liaison phonique), pour indiquer que la demande de secours a été enregistrée, - une aide à la communication pour les personnes malentendantes, telle qu'une boucle magnétique, si le dispositif de demande de secours fait l'objet de modifications. <p>Dans tous les cas, les signaux sonores et messages vocaux doivent avoir un niveau réglable entre 35 et 65 dB (A).</p>	☑	☐☐	☐	☐	6.4
<p>Signalisation en cabine</p> <p>Les signalisations en cabine doivent être conformes à la norme NF EN 81-70.</p> <p>Elles doivent notamment répondre aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ascenseur simple et en batterie : Indicateur de position au-dessus du panneau de commande à une hauteur comprise entre 1,60 et 1,80 m du sol, la hauteur des numéros d'étage est comprise entre 30 et 60 mm, à l'arrêt de la cabine, un message vocal indique sa position (Niveau réglable entre 35 dB(A) - 65dB(A)) - Ascenseur en batterie : Indicateur visuel pour connaître la direction de la cabine 	☑	☐☐	☐	☐	6.5 6.6
<p>Équipement en cabine</p> <p>La cabine d'ascenseur doit être équipée d'une main courante facilement préhensible située à une hauteur du sol à 0.90 m.</p> <p>Dans le cas d'une cabine ne permettant pas au fauteuil d'effectuer un ½ tour, un miroir de recul doit être installé pour permettre de visualiser l'indicateur de position de la cabine et pour réaliser la manœuvre de recul.</p>	☑	☐☐	☐	☐	6.7

6-ASCENSEUR	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Éclairage Le dispositif d'éclairage artificiel doit permettre d'assurer des valeurs d'éclairement mesurées au sol d'au moins 100 lux. Dans le cas d'un fonctionnement par détection de présence, la détection doit couvrir l'ensemble de l'espace concerné, et deux zones de détection successives doivent obligatoirement se chevaucher.	□	□	□ □	□	6.8

7-TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINÉS MÉCANIQUES	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment				
---	--	--	--	--	--

8-SIGNALISATION & INFORMATION	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Visibilité Les informations doivent être regroupées. Les supports d'informations doivent répondre aux exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Être contrastés par rapport à l'environnement immédiat • Permettre une vision et une lecture en position "debout" / "assis" • Être choisis, positionnés et orientés de façon à éviter tout effet d'éblouissement, de reflet, ou de contre-jour dû à l'éclairage naturel ou artificiel • S'ils sont situés à une hauteur inférieure à 2.20 m, permettre à une personne malvoyante de s'approcher à moins d'un mètre. 	□	□ □	□	□	8.1
Lisibilité Les informations données sur ces supports doivent répondre aux exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Être fortement contrastées par rapport au fond du support • La hauteur des caractères d'écriture doit être proportionnée aux circonstances : elle dépend notamment de l'importance de l'information délivrée, des dimensions du local et de la distance de lecture de référence fixée par le maître d'ouvrage en fonction de ces éléments. Lorsque les informations ne peuvent être fournies aux usagers sur un autre support, la hauteur des caractères d'écriture ne peut en aucun cas être inférieure à : <ul style="list-style-type: none"> • 15 mm pour les éléments de signalisation et d'information relatifs à l'orientation • 4,5 mm sinon. 	□	□ □	□ □	□	8.2 à 8.9
Compréhension La signalisation doit recourir autant que possible à des icônes ou à des pictogrammes. Lorsqu'ils existent, le recours aux pictogrammes normalisés s'impose.	□	□ □	□ □	□	8.10 à 8.25

9-SORTIES	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Repérage de la sortie usuelle, sans risque de confusion avec les issues de secours La signalisation indiquant la sortie usuelle ne doit présenter aucun risque de confusion avec le repérage des issues de secours. Les sorties doivent être aisément repérées, atteintes et utilisables par les personnes handicapées. Chaque sortie doit être repérable de tout point où le public est admis, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une signalisation adaptée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	9.1 9.2 9.3 9.4 9.5 9.6
10 - REVÊTEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS (sous réserve de contrainte liée à hygiène et ambiance hygrométrique des locaux)	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Tapis : dureté (obstacle à la roue) et/ou présence de ressaut Qu'ils soient posés ou encastrés, les tapis fixes doivent présenter la dureté nécessaire pour ne pas gêner la progression d'un fauteuil roulant. Ils ne doivent pas créer de ressaut de plus de 2 cm.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10.1
Qualité des revêtements et de l'acoustique	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11 - DISPOSITIF D'ACCUEIL, ÉQUIPEMENT ET DISPOSITIF DE COMMANDE	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Point d'accueil Lorsqu'il y a plusieurs points d'accueil à proximité l'un de l'autre, l'un au moins d'entre eux doit être rendu accessible dans les mêmes conditions d'accès et d'utilisation que celles offertes aux personnes valides, être prioritairement ouvert, et signalé de manière adaptée dès l'entrée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	11.1 11.2 11.3 11.4 11.5 11.6 11.7
Système de transmission et d'amplification des sons pour les malentendants Toute information strictement sonore nécessaire à l'utilisation normale du point d'accueil doit faire l'objet d'une transmission par des moyens adaptés, ou être doublée par une information visuelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	11.8 11.9 11.10 11.11 11.12 11.13
Éclairage et niveau d'éclairage Les espaces ou équipements destinés à la communication doivent faire l'objet d'une qualité d'éclairage renforcée. Le niveau d'éclairage au droit de l'accueil doit être d'au moins 200 lux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	11.14 11.15 11.16 11.17
Panneaux d'affichage instantané	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

11 - DISPOSITIF D'ACCUEIL, ÉQUIPEMENT ET DISPOSITIF DE COMMANDE	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Espace d'usage devant mobilier, équipement et commande					
Au droit de tout équipement, mobilier, dispositif de commande et de service, doit exister un espace d'usage dont les caractéristiques dimensionnelles sont 0.80 m x 1,0 m.	☐	☐☐	☐	☐	11.18 11.19 11.20 11.21
Présence de mobilier encombrant					
La présence de mobilier peut encombrer et gêner le passage de circulation.	☐	☐☐	☐	☐	11.22 11.23 11.24 11.25
Équipement et mobilier (nombre & ratio)					
Lorsque plusieurs équipements ou éléments de mobilier ayant la même fonction sont mis à la disposition du public, l'un au moins par groupe d'équipements ou d'éléments de mobilier doit pouvoir être repéré, atteint et utilisé par les personnes handicapées.	☐	☐	☐☐	☐	11.26 11.27 11.28 11.29
Atteinte des commandes, équipements, mobiliers					
Hauteur comprise entre 0.90 m et 1.30 m pour une commande manuelle, ainsi que pour les dispositifs ayant trait à la sécurité des personnes et non réservés à l'usage exclusif du personnel.					
Pour être utilisable en position "assis", un équipement ou élément de mobilier doit présenter les caractéristiques :					
a) Hauteur comprise entre 0.90 et 1.30 m : <ul style="list-style-type: none"> • pour une commande manuelle • lorsque l'utilisation de l'équipement nécessite de voir, lire, entendre, parler. 	☐	☐☐	☐	☐	11.30 à 11.36
b) Hauteur maximale de 0.80 m ; vide en partie inférieure d'au moins 0.30 m de profondeur, 0.60 m de largeur et 0.70 m de hauteur, permettant le passage des pieds et genoux d'une personne en fauteuil, lorsqu'un élément de mobilier permet de lire un document, écrire, utiliser un clavier.					
Repérage des mobiliers, équipements, commandes					
Les dispositifs de commande doivent être repérables par un contraste visuel et/ou tactile.	☐	☐☐	☐☐	☐	11.37 11.38 11.39 11.40
Les équipements et le mobilier doivent être repérables, notamment grâce à un éclairage particulier ou à un contraste visuel.					

12 - PORTES, PORTIQUES ET SAS	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Espacedemanœuvre(porteentirant/en poussant) et sas Unespacedemanœuvredeporteestnécessaire devant chaque porte, à l'exceptiondecellesouvrantuniquementsur un escalier, une chambre, un sanitaire,unedouche,unecabined'essayage non adaptés. •Dimensionenpoussant:Longueur≥ 1.70 m •Dimensionentirant:Longueur≥2.20 m Dimensionsdessasdisolementliéaurisque incendie provenant de locaux dangereuxtelsqueparkings,cavesregroupées, ... COTE MINIMUM (hors débattement de la porte manoeuvrée) : •Intérieurdusas:largeur1.20mxlongueur 2.20 m •Extérieurdusas:largeur1.20xlongueur 1.70 m.	□	□□	□	□	12.1 12.2 12.3
Largeurdesportespourdeslocauxrecevant < 100 personnes La largeur de la porte doit être de 0.90 m. Exception:lalargeurdelaportedoitêtrede 0.80 m en cas de : - porte d'accès aux escaliers -portesdesanitaires,douches,cabinesd'essayage, chambres non adaptés -présenced'élémentsporteurs(mur,poutres, planchers, poteaux) Lorsqu'ilexistedescontraintesliéesàlaprésence d'éléments participant à la soliditédubâtiment,lesportesprincipalesdesservant des locaux pouvant recevoirmoinsde100personnesdoiventavoir une largeur minimale de 0.80 m. (0.77 m de passage utile pour une porte de 0.80 m ouverte à 90° ; 0.83 m de passage utile pour une porte de 0.90 m ouverte à 90°).	□	□□	□	□	12.4 12.5 12.6 12.7
Largeur des portes pour des locaux ≥ 100 personnes	□□	□	□	□	
Porte automatique : réglage et détection de personnes de toute taille	□	□	□	□□	
Porte à tambour / tourniquet	□	□	□	□□	
Gâche électrique	□	□	□	□□	
Contrôle d'accès	□	□	□	□□	
Largeur portique de sécurité	□	□	□	□□	
Repérage des portes comportant une surface vitrée importante Les portes comportant une partie vitrée importante doivent être repérables, ouvertes comme fermées, à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat.	□	□□	□	□	12.8

12 - PORTES, PORTIQUES ET SAS	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
<p>Poignée de porte</p> <p>Les poignées de porte doivent être facilement préhensibles et manœuvrables en position « debout » comme « assis », y compris par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet. Il est recommandé que les poignées soient de couleur contrastée par rapport à la porte.</p> <p>Exception : portes ouvrant uniquement sur un escalier, portes des sanitaires, douches et cabines d'essayage ou de déshabillage non adaptées.</p> <p>Les exigences portant sur les poignées de porte s'appliquent à l'exception de celle concernant l'éloignement de leur extrémité de plus de 0.40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche du fauteuil roulant.</p>	☐	☐☐	☐	☐	12.9 à 12.17
<p>Effort d'ouverture</p> <p>L'effort nécessaire pour ouvrir la porte doit être inférieur ou égal à 50 N, que la porte soit ou non équipée d'un dispositif de fermeture automatique.</p>	☐	☐☐	☐	☐	12.18
<p>Repérage des éléments structurants (contraste visuel)</p>	☐☐	☐	☐	☐	
13 - SANITAIRE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
<p>Cabinet d'aisances adapté</p> <p>Chaque niveau accessible, lorsque des sanitaires y sont prévus pour le public, doit comporter au moins un sanitaire adapté pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant. Les sanitaires adaptés doivent être au même emplacement que les autres, lorsque ceux-ci sont regroupés.</p> <p>Lorsqu'il existe des cabinets d'aisances séparés pour chaque sexe, un cabinet d'aisances accessible séparé doit être aménagé pour chaque sexe.</p> <p>Lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments porteurs participant à la solidité du bâtiment, l'aménagement d'un cabinet d'aisances accessible n'est pas exigé pour chaque sexe.</p> <p>Dans les garderies, crèches, écoles maternelles ou primaires, il appartient au Maître d'Ouvrage de définir les appareils sanitaires de dimensions réduites à installer.</p>	☐	☐	☐☐	☐	13.1 13.2
<p>Cabinet d'aisances adapté directement accessible depuis les circulations communes</p>	☐☐	☐	☐	☐	
<p>Espace de manœuvre avec possibilité de faire 1/2 tour (hors débattement de porte)</p>	☐☐	☐	☐	☐	
<p>Lavabo accessible dans le sas sanitaires</p>	☐	☐	☐	☐☐	

13 - SANITAIRE	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Caractéristiques d'un lavabo accessible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Batterie urinoirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Atteinte des accessoires Les divers aménagements tels que miroir, distributeur de savon, sèche-mains, ..., doivent être accessibles (hauteur comprise entre 0.90 m et 1.30 m, et à plus de 0.40 cm de tout angle rentrant). La partie basse du miroir doit être située à une hauteur de 1 m environ.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13.3 13.4
Caractéristiques et aménagement intérieur du cabinet d'aisances adapté •Dispositif permettant de fermer la porte derrière soi •Espace d'usage latéral de 0.80 m x 1.30 m •Hauteur de la cuvette entre 0.45 et 0.50 m, abattant inclus •Lave-mains accessible d'une hauteur ≤0.85 m •Barre d'appui latérale entre 0.70 et 0.80 m du sol, et supportant tout le poids d'un adulte •Commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable •Robinetterie facilement préhensible.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13.5 à 13.12
Éclairage et niveau d'éclairage Le dispositif d'éclairage doit répondre aux exigences suivantes : niveau d'éclairage ≥ 100 lux en tout point des circulations intérieures horizontales Lorsque la durée de fonctionnement d'un système d'éclairage est temporisée, l'extinction doit être progressive. Dans le cas d'un fonctionnement par détection de présence, la détection doit couvrir l'ensemble de l'espace concerné et deux zones de détection successives doivent obligatoirement se chevaucher.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13.13 13.14

14 - ÉTABLISSEMENTS AVEC DOUCHES ET CABINES D'ESSAYAGE	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment
---	--

15 - ERP RECEVANT DU PUBLIC ASSIS (salle de cinéma, amphithéâtre, ...)	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment
---	--







16 - ÉTABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX À SOMMEIL (hôtel, hôpital, internat...)	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment
--	--

17 - CAISSES DE PAIEMENT DISPOSÉES EN BATTERIES	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment
--	--

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne








3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Abord/accès

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Nombre et ratio de places adaptées	Pas de Photo	Absence d'une place de stationnement adaptée à proximité de l'entrée du bâtiment, du hall d'accueil ou de l'ascenseur (nombre : 1)	2.1	n					Prévoir une concertation avec les services en charge de la Voirie Aménager une/des place(s) de stationnement adaptée	1	0,00 €	
Cheminement avec contraste tactile et visuel		Absence d'un repère tactile et/ou visuel continu	1.1	n					Prévoir une concertation avec les services en charge de la Voirie Poser un repère de guidage tactile et visuel	2	0,00 €	
Repérage des éléments structurant le cheminement		ACCES ENTREE PRINCIPALE Les principaux éléments structurant le cheminement ne sont pas facilement repérables par les personnes ayant une déficience visuelle et/ou mentale	1.4	n					Prévoir une concertation avec les services en charge de la Voirie Accentuer le contraste sur les éléments structurant le cheminement	3	0,00 €	








DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic




Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Caractéristiques liées à une pente		La pente est non-conforme (% relevé : 13 ; longueur relevée en m : 8)	1.8	n					Prévoir une concertation avec les services en charge de la Voirie Reprendre la configuration de la rampe. Prévoir l'installation d'un garde-corps à double lisse et d'un chasse-roue (selon faisabilité)	4	0,00 €	
État du sol		Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	1.6	n					Prévoir une concertation avec les services en charge de la Voirie Remplacer la grille / trappe existante	5	0,00 €	
Volée de 3 marches ou plus		ESCALIER PRINCIPAL Les première et dernière contremarches ne sont pas contrastées visuellement / contraste insuffisant	1.11	n					Prévoir une concertation avec les services en charge de la Voirie Peindre les première et dernière contremarches de chaque volée	6	0,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Volée de 3 marches ou plus		L'appel de vigilance est absent en partie haute de l'escalier	1.12	n		l		l	Prévoir une concertation avec les services en charge de la Voirie Installer un appel de vigilance, à 50 cm du premier nez de marche, dans le sens de la descente	7	0,00 €	
Caractéristiques liées à une pente		La pente est non-conforme (% relevé : 21 ; longueur relevée en m : 4)	1.9	n	l				Prévoir une concertation avec les services en charge de la Voirie Reprendre la configuration de la rampe. Prévoir l'installation d'un garde-corps à double lisse et d'un chasse-roue (selon faisabilité)	8	0,00 €	
Volée de 3 marches ou plus		Les nez de marche sont glissants, et non contrastés	1.13	n	l	l		l	Prévoir une concertation avec les services en charge de la Voirie Poser des nez de marche de couleur, et non-glissants	9	0,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne




Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	
Abords Office du Tourisme	 État du sol	Le sol du cheminement accessible est dégradé (présence de trous/bosses, stagnation d'eau...) / revêtement peu praticable (pavés...)	1.7	n				Prévoir une concertation avec les services en charge de la Voirie Reprendre les cheminements. Privilégier un revêtement contrasté visuellement et tactilement (surface de moins de 10 m²)	10	0,00 €	
	 Cheminement avec contraste tactile et visuel	ACCES ENTREE SECONDAIRE HANDICAPÉS Absence d'un repère tactile et/ou visuel continu	1.2	r				Poser un repère de guidage tactile et visuel	11	530,00 €	x
	 Repérage de l'entrée principale	ENTREE PRINCIPALE ET SECONDAIRE L'entrée principale n'est pas facilement repérable (éléments architecturaux peu différenciateurs et/ou traitement avec contraste visuel insuffisant)	3.2	r				Contraster l'accès principal par un jeu de couleurs (x2)	12	1 000,00 €	x

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Abord/accès

Abords Office du Tourisme








Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Repérage de l'entrée principale		L'entrée principale n'est pas facilement repérable pour une personne non-voyante	3.3	<input type="checkbox"/>		I			Installer une balise sonore au-dessus de la porte (x2)	13	1 800,00 €	
Atteinte du système de communication et commandes		2 APPELS ENTREE PRINCIPALE ET SECONDAIRE La commande est positionnée dans une zone d'ombre, ou mal repérable	3.6	r		I		I	Installer un système d'éclairage avec détection de présence (x2)	14	600,00 €	X
Espace d'usage devant chaque équipement		L'espace d'usage au droit de l'équipement / la commande n'est pas conforme	3.8	r	I				Reprendre la configuration de l'espace	15	250,00 €	X

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Abord/accès

Abords Office du Tourisme

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Seuil et ressaut		La dureté du tapis de sol fait obstacle à la roue et/ou le tapis de sol présente un ressaut (ou un décaissé) > à 2 cm	3.13	r					Combler la réservation et remplacer le tapis de sol existant par un revêtement extra-plat	16	80,00 €	x
Largeur des portes pour des locaux ≥ 100 personnes		La largeur de passage libre de la porte est non-conforme (largeur relevée en m : 0.95)	3.14	p					Élargir la zone d'ouverture et installer une nouvelle porte de largeur minimale 1.40 m avec un vantail d'usage de 0.90 m (x2)	17	13 500,00 €	x
Repérage des portes comportant une surface vitrée im portante		Les éléments visuels présents sur les portes / parois vitrées ne sont pas suffisamment repérables	3.15	□					Placer des bandes adhésives à 1.10 et 1.60 m du sol, de chaque côté de la paroi (x2)	18	80,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic








Abord/accès

Abords Office du Tourisme






Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Compréhension		La signalétique d'information reste incomplète et/ou mal adaptée	8.22	<input type="checkbox"/>					Ajouter des cartels sur les portes, avec informations en relief/braille, au-dessus de la poignée (x2)	19	60,00 €	
Compréhension		La signalétique d'information reste incomplète et/ou mal adaptée	8.23	<input type="checkbox"/>					Ajouter des cartels sur les portes, avec informations en relief/braille, au-dessus de la poignée (x2)	20	60,00 €	
Seuil et ressaut		ENTREE SECONDAIRE HANDICAPÉS Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 3 cm de hauteur, dépourvu d'un chanfrein à 33%	3.10	<input checked="" type="checkbox"/>					Compenser le ressaut / seuil par un chanfrein adapté (33%)	21	220,00 €	X

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Abords Office du Tourisme		La dureté du tapis de sol fait obstacle à la roue et/ou le tapis de sol présente un ressaut (ou un décaissé) > à 2 cm	3.12	r					Combler la réservation et remplacer le tapis de sol existant par un revêtement extra-plat	22	80,00 €	X
		Absence de signalétique d'orientation	8.10	p					Installer une signalétique d'orientation adaptée à tous. Prévoir l'intégration des informations en relief / braille (x2)	23	400,00 €	X
Abords Ecole de Musique		ENTREE ECOLE DE MUSIQUE Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	1.5	r					Remplacer les avaloirs de 40x40 cm	24	200,00 €	X








DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Abords Ecole de Musique		Les première et dernière contremarches ne sont pas contrastées visuellement / contraste insuffisant	1.14	<input type="checkbox"/>					Peindre les première et dernière contremarches	25	280,00 €	
		L'appel de vigilance est absent en partie haute de l'escalier	1.15	r					Installer un appel de vigilance à 50 cm du premier nez de marche, dans le sens de la descente	26	400,00 €	x
		Les nez de marche sont glissants et non contrastés	1.16	r					Poser des nez de marche de couleur, et non-glissants	27	440,00 €	x







DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic








Abord/accès

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Accessibilité des équipements extérieurs		Les équipements ou aménagements donnés à l'usage ne sont pas accessibles	1.10	r					Contraster la commande par la couleur	31	50,00 €	x
Repérage de l'entrée principale		ENTREE PRINCIPALE L'entrée principale n'est pas facilement repérable (éléments architecturaux peu différenciateurs et/ou traitement avec contraste visuel insuffisant)	3.1	r					Installer une signalétique et un éclairage en façade	32	700,00 €	x
Repérage de l'entrée principale		L'entrée principale n'est pas facilement repérable pour une personne non-voyante	3.4	□					Installer une balise sonore au-dessus de la porte	33	900,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH		
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht	
Abords Ecole de Musique	Contrôle d'accès : interphonie		Le dispositif d'interphonie ne permet pas au Personnel de l'établissement de visualiser l'utilisateur	3.5	p				I	Remplacer l'interphone par un visiophone, et le positionner à hauteur conforme	34	1 150,00 €	X
	Atteinte du système de communication et commandes		Recommandation liée au repérage des commandes	3.7	n				I	Installer un digicode adapté aux personnes non-voyantes	35	200,00 €	
	Espace d'usage devant chaque équipement		L'espace d'usage au droit de l'équipement / la commande n'est pas conforme	3.9	r				I	Voir préconisation N° 34	36	0,00 €	X

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Seuil et ressaut		Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 7 cm de hauteur	3.11	<input checked="" type="checkbox"/>					Aménager une rampe de largeur minimale de 1.4 m, avec chasse-roue et main courante à double lisse	37	500,00 €	
Poignée de porte facilement préhensible		Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables, et peu repérables par absence de contraste visuel	3.16	<input type="checkbox"/>					Installer des poignées de porte contrastées, de type bec de cane	38	50,00 €	
Effort d'ouverture		L'effort nécessaire pour ouvrir la porte est supérieur à 50 N	3.17	<input type="checkbox"/>					Régler le ferme-porte pour obtenir un effort d'ouverture < 50 N	39	50,00 €	






DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

	Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
		Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Abord/l'accès	Abords Ecole de Musique		La signalétique d'information reste incomplète et/ou mal adaptée	8.16	<input type="checkbox"/>					Ajouter des cartels sur les portes, avec informations en relief/braille, au-dessus de la poignée	40	30,00 €	
	Compréhension			BOITE AUX LETTRES La signalétique d'information reste incomplète et/ou mal adaptée	8.17	<input type="checkbox"/>					Ajouter des cartels sur les portes, avec informations en relief/braille, au-dessus de la poignée	41	30,00 €
Circulation verticale	Escalier Ecole de Musique		Les première et dernière contremarches ne sont pas contrastées visuellement / contraste insuffisant	5.4	<input type="checkbox"/>					Peindre les première et dernière contremarches de chaque volée	42	240,00 €	

Circulation verticale

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH		
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht	
Escalier Ecole de Musique	Caractéristiques liées à l'escalier		L'appel de vigilance est absent en partie haute de l'escalier	5.6	r					Installer un appel de vigilance, à 50 cm du premier nez de marche, dans le sens de la descente	43	360,00 €	X
	Caractéristiques liées à l'escalier		Les nez de marche ne sont pas suffisamment contrastés	5.8	r					Contraster les nez de marche par la couleur	44	1 150,00 €	X
	Caractéristiques liées à l'escalier		Une main courante est manquante sur un côté	5.9	r					Installer une main courante adaptée, dépassant les marches de la largeur du giron	45	2 700,00 €	X










DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Escalier Ecole de Musique		Le support ne permet pas une lecture en position debout / assis	8.8	<input type="checkbox"/>					Repositionner le support (ou déplacer le mobilier environnant) (x3)	52	150,00 €	
		Signalétique d'orientation incomplète et/ou mal adaptée	8.12	<input type="checkbox"/>					Ajouter des éléments de signalétique d'orientation adaptés à tous. Prévoir l'intégration des informations en relief / braille (x3)	53	90,00 €	
Circulations horizontales		L'effort nécessaire pour ouvrir la porte est supérieur à 50 N	12.18	<input type="checkbox"/>					Régler le ferme-porte pour obtenir un effort d'ouverture < 50 N	54	50,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Poignée de porte		Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles	12.15	<input type="checkbox"/>					Installer une poignée de porte contrastée, de type bec de cane (x4)	55	120,00 €	
Com m ande		La commande est peu repérable	4.10	<input type="checkbox"/>					Poser des interrupteurs contrastés avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres (x3)	56	150,00 €	
Com m ande		La commande est mal positionnée (> à 1.30 m de hauteur) et/ou à < 40 cm de l'angle rentrant))	4.13	<input checked="" type="checkbox"/>					Installer des interrupteurs avec témoin lumineux, et à hauteur adaptée (x2)	57	300,00 €	X

R+2 Ecole de Musique

Circulations horizontales

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic


R+2 Ecole de Musique

Circulations horizontales

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en €Ht	
Repérage de la sortie usuelle, sans risque de confusion avec les issues de secours		Absence d'une signalétique / signalisation adaptée aux personnes non-voyantes, et indiquant la sortie usuelle (sans présenter de confusion avec le repérage des issues de secours)	9.6	<input type="checkbox"/>		I		I	Installer un cartel braille/relief sur les mains courantes, les parois ou les portes, indiquant la sortie usuelle	61	120,00 €	
Commande		La commande est mal positionnée (> à 1.30 m de hauteur) et/ou à < 40 cm de l'angle rentrant))	4.15	r	I				Installer un dispositif à hauteur adaptée en position assise	62	50,00 €	X
Équipement et mobilier (nombre & ratio)		Recommandation liée au mobilier / équipement	11.26	n	I	I		I	Mettre à disposition des assises avec ou sans accoudoirs. Prévoir un espace d'usage conforme à proximité, pour le stationnement du fauteuil roulant, si besoin	63	150,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne








3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
R+2 Ecole de Musique Circulations horizontales		Signalétique d'orientation incomplète et/ou mal adaptée	8.11	<input type="checkbox"/>					Ajouter des éléments de signalétique d'orientation adaptés à tous. Prévoir l'intégration des informations en relief / braille	64	100,00 €	
		Recommandation liée à la compréhension / au repérage	8.25	n					Installer un plan contrasté en relief/braille, et le signaler par un guidage au sol	65	900,00 €	
		Recommandation liée à la compréhension / au repérage	8.25	n					Uniformiser la charte graphique et prévoir une continuité de la chaîne d'information. Privilégier les code-couleurs selon la typologie des services	66	0,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

R+2 Ecole de Musique

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Seuil et Ressaut		ENTREES SALLES DE REPETITION Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 3 cm de hauteur, dépourvu d'un chanfrein à 33%	4.2	r					Compenser le ressaut / seuil par un chanfrein adapté (33%) (x3)	67	660,00 €	x
Système de transmission et d'amplification des sons pour les malentendants		SALLE DE REUNION / SALLE DE MUSIQUE Recommandation liée à l'absence d'un système de transmission et d'amplification des sons par boucle magnétique	11.9	n					Mettre à disposition une boucle magnétique portable et la signaler par un pictogramme adapté	68	300,00 €	
Présence de mobilier encombrant		Présence de mobilier encombrant	11.24						Déplacer ou supprimer du mobilier pour permettre un meilleur passage au fauteuil roulant / de la canne	69	0,00 €	










DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne




3^{ème} PARTIE
Diagnostic




R+2 Ecole de Musique

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Atteinte des commandes, équipements, mobiliers		Le vide en partie inférieure est non-conforme	11.36	r					Remplacer le mobilier (table) pour le rendre accessible (x4)	70	1 200,00 €	x
Équipement et mobilier (nombre & ratio)		Recommandation liée au mobilier / équipement	11.27	n					Mettre à disposition des assises avec ou sans accoudoirs. Prévoir un espace d'usage conforme à proximité, pour le stationnement du fauteuil roulant, si besoin	71	150,00 €	
Présence de mobilier encombrant		Présence de mobilier encombrant	11.23	□					Déplacer ou supprimer du mobilier pour permettre un meilleur passage au fauteuil roulant / de la canne	72	0,00 €	

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Espace d'usage devant mobilier, équipement et c om m ande		L'espace d'usage au droit de l'équipement n'est pas conforme	11.19	r	I				Déplacer le mobilier pour permettre le stationnement du fauteuil roulant	73	0,00 €	x
Repérage des mobiliers, équipements, c om m andes		Les mobilier(s) / équipement(s) ne sont pas repérables facilement	11.40	□	I		I	Contraster l'équipement / mobilier par la couleur	74	100,00 €		
Équipement et mobilier (nombre & ratio)		Recommandation liée au mobilier / équipement	11.28	n	I	I	I	Mettre à disposition des assises avec ou sans accoudoirs. Prévoir un espace d'usage conforme à proximité, pour le stationnement du fauteuil roulant, si besoin	75	150,00 €		

R+2 Ecole de Musique

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Locaux	Éclairage et niveau d'éclairage		L'espace destiné à la communication ou le point d'accueil ne dispose pas d'un éclairage renforcé permettant d'obtenir 200 lux	11.16	☐				Reprendre l'éclairage pour atteindre un niveau d'éclairage de 200 lux	76	200,00 €	
	Atteinte des commandes, équipements, mobiliers		L'équipement, la commande est situé à une hauteur non-conforme	11.30	☐				Installer des interrupteurs à enjoliveur contrasté, et à hauteur adaptée	77	150,00 €	
	Point d'accueil		BUREAU DE DIRECTION MUSIQUE Absence d'un point d'accueil / local accessible	11.1	☒				Aménager un bureau adapté à tous (moblier et équipements spécifiques)	78	1 000,00 €	X

	Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
		Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
R+2 Ecole de Musique	Locaux	Atteinte des commandes, équipements, mobiliers 	L'équipement, la commande est située à une hauteur non-conforme	11.32	n					Installer des interrupteurs à enjolveur contrasté, et à hauteur adaptée	79	150,00 €	
	Système de transmission et d'amplification des sons pour les malentendants 	Recommandation liée à l'absence d'un système de transmission et d'amplification des sons par boucle magnétique	11.10	n					Mettre à disposition une boucle magnétique portable et la signaler par un pictogramme adapté	80	300,00 €		
R+3 Ecole de Musique	Point d'accueil		SALLE DE REPETITION ORCHESTRE Absence d'un point d'accueil / local accessible	11.7	r					Aménager un point d'accueil adapté à tous (mobiliers et équipements spécifiques)	81	2 500,00 €	x

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic








R+3 Ecole de Musique

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact				Description	N°	Estimatif en €Ht	
Locaux	<p>Système de transmission et d'amplification des sons pour les m alentendants</p>	Recommandation liée à l'absence d'un système de transmission et d'amplification des sons par boucle m agnétique	11.12	n				Mettre à disposition un coffret avec boucle magnétique et amplificateur, et le signaler par un pictogramme adapté	82	1 000,00 €	
	<p>Espace d'usage devant mobilier, équipement et c om m ande</p>	L'espace d'usage au droit de l'équipement n'est pas conforme	11.18	r				Déplacer le mobilier pour permettre le stationnement du fauteuil roulant	83	0,00 €	x
	<p>Équipement et mobilier (nombre & ratio)</p>	Recommandation liée au mobilier / équipement	11.29	n				Mettre à disposition des assises avec ou sans accoudoirs. Prévoir un espace d'usage conforme à proximité, pour le stationnement du fauteuil roulant, si besoin (x5)	84	750,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic








R+3 Ecole de Musique

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Repérage des mobiliers, équipements, commandes		Les commandes ne sont pas repérables par un contraste visuel ou tactile suffisant	11.37	<input type="checkbox"/>					Poser des interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur (x3)	85	90,00 €	
Visibilité		Le support n'est pas suffisamment contrasté par rapport à son environnement	8.1	<input checked="" type="checkbox"/>					Créer un contraste de couleur différencié sur le mur	86	50,00 €	X
Lisibilité		Le support ne permet pas une lecture en position debout / assis	8.5	<input type="checkbox"/>					Disposer les prospectus à différentes hauteurs pour permettre une utilisation en position assise	87	0,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

R+3 Ecole de Musique








Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Atteinte des commandes, équipements, mobiliers		Le mobilier est situé à une hauteur non-conforme	11.33	<input type="checkbox"/>					Abaisser l'équipement / le mobilier pour le rendre accessible	88	200,00 €	
Éclairage et niveau d'éclairage		L'espace destiné à la communication ou le point d'accueil ne dispose pas d'un éclairage renforcé permettant d'obtenir 200 lux	11.14	<input type="checkbox"/>					Reprendre l'éclairage pour atteindre un niveau d'éclairage de 200 lux	89	200,00 €	
Seuil et Ressaut		Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 25 cm de hauteur	4.3	p					Aménager une rampe de largeur minimale de 1.4 m, avec chasse-roue et main courante à double lisse	90	0,00 €	X

R+3 Ecole de Musique








Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en €Ht	
Poignée de porte		PORTES DE SORTIE ESCALIERS Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles	12.10	☐					Installer une poignée de porte préhensible, de type bec de cane	91	30,00 €	
Atteinte des commandes, équipements, mobiliers		L'équipement, la commande est situé à une hauteur non-conforme	11.31	☐					Déplacer / installer une patère à une hauteur adaptée à la position "assise", et contrastée visuellement	92	50,00 €	
Poignée de porte		ACCES A L'ASCENSEUR Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables, et peu repérables par absence de contraste visuel	12.9	☐					Installer des poignées de porte contrastées, de type bec de cane	93	30,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic




	Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
		Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
R+3 Ecole de Musique	Locaux												
	Compréhension		Absence de signalétique d'information	8.15	<input type="checkbox"/>					Ajouter des cartels sur les portes, avec informations en relief/braille, au-dessus de la poignée	94	30,00 €	
	Sanitaires												
	Poignée de porte		CABINET D'AISANCES ADAPTE Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles	12.12	<input type="checkbox"/>					Installer une poignée de porte contrastée, de type bec de cane	95	30,00 €	
	Compréhension		La signalétique d'information reste incomplète et/ou mal adaptée	8.19	<input type="checkbox"/>					Ajouter des cartels sur les portes, avec informations en relief/braille, au-dessus de la poignée	96	30,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	
Sanitaires		L'accessoire, la commande est mal positionné(e) : hauteur non conforme et/ou dans l'angle (miroir, sèche-mains, distributeur, ...)	13.3	<input type="checkbox"/>					Repositionner l'accessoire pour le rendre accessible	97	150,00 €
		La partie basse du miroir n'est pas à la bonne hauteur	13.4	<input type="checkbox"/>					Remplacer le miroir	98	200,00 €
		La porte du sanitaire adapté n'est pas pourvue d'un dispositif de fermeture adapté	13.5	<input type="checkbox"/>					Installer une barre de rappel sur la porte	99	150,00 €








DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
R+3 Ecole de Musique Sanitaires		L'espace d'usage au droit du sanitaire n'est pas conforme	13.6	r					Déplacer le mobilier (radiateur) encombrant dans le sanitaire adapté	100	0,00 €	x
		La hauteur de la cuvette n'est pas conforme (hauteur relevée en m : 0.41)	13.7	□					Remplacer la cuvette pour disposer d'une hauteur d'assise conforme	101	400,00 €	
		La commande de la chasse d'eau n'est pas facilement accessible / manœuvrable	13.8	□					Contraster la commande de la chasse d'eau	102	20,00 €	








DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Sanitaires R+3 Ecole de Musique		Absence d'une barre d'appui latérale	13.9	r					Installer une barre d'appui latérale contrastée, à bonne hauteur	103	150,00 €	x
		Le lave-mains n'est pas situé à une hauteur conforme (hauteur relevée en m : 0.9)	13.10	□					Installer un lave-mains (ou un lavabo si l'espace le permet) conforme, avec robinetterie facilement manœuvrable et siphon déporté	104	730,00 €	
		Recommandation liée aux caractéristiques du cabinet d'aisances adapté	13.11	n					Placer un signal d'alarme visuel pour relayer le dispositif d'évacuation sonore	105	200,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne








3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en €Ht	
Sanitaires		Recommandation liée aux caractéristiques du cabinet d'aisances adapté	13.12	n					Installer un abattant de cuvette contrasté visuellement	106	50,00 €	
		Recommandation liée aux caractéristiques du cabinet d'aisances adapté	13.12	n					Déplacer la cuvette (distance axe cuvette / paroi barre d'appui : 0.35 - 0.40 m)	107	200,00 €	
		L'éclairage existant est insuffisant dans le cabinet d'aisances	13.13	r					Renforcer l'éclairage pour obtenir un niveau d'éclairage conforme (100 lux minimum). Prévoir l'installation d'ampoules à économie d'énergie	108	100,00 €	x

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

R+3 Ecole de Musique

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Éclairage et niveau d'éclairage		Recommandation liée à l'éclairage des sanitaires	13.14	n					Installer un dispositif de détection de présence, positionné à différentes hauteurs pour permettre la détection de personnes de toute taille	109	100,00 €	
Atteinte des commandes, équipements, mobiliers		Le vide en partie inférieure est non-conforme	11.35	r					Déplacer ou supprimer du mobilier pour permettre un meilleur passage au fauteuil roulant / de la canne	110	0,00 €	x
Poignée de porte		Verrou de porte difficilement manœuvrable	12.17	□					Remplacer par un verrou facilement préhensible	111	30,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne








3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Accueil	État du sol 	ACCUEIL Le sol du cheminement accessible est dégradé	4.5	r					Reprendre les sols	112	480,00 €	x
	Éclairage et niveau d'éclairage 	La circulation intérieure ne dispose pas d'un dispositif d'éclairage permettant d'obtenir un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point des circulations intérieures horizontales	4.7	□					Renforcer l'éclairage pour obtenir un niveau d'éclairage conforme	113	200,00 €	
	Compréhension 	La signalétique d'information reste incomplète et/ou mal adaptée	8.24	□					Ajouter des cartels sur les portes, avec informations en relief/braille, au-dessus de la poignée (x2)	114	60,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

RDC Office du Tourisme

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Repérage de la sortie usuelle, sans risque de confusion avec les issues de secours		Absence d'une signalétique adaptée indiquant la sortie usuelle (sans présenter de confusion avec le repérage des issues de secours)	9.3	<input type="checkbox"/>					Installer une signalétique adaptée au-dessus de la porte	115	100,00 €	
Repérage de la sortie usuelle, sans risque de confusion avec les issues de secours		Absence d'une signalétique / signalisation adaptée aux personnes non-voyantes, et indiquant la sortie usuelle (sans présenter de confusion avec le repérage des issues de secours)	9.5	<input type="checkbox"/>					Installer un repère tactile et différencié au sol	116	400,00 €	
Point d'accueil		Absence d'un point d'accueil / local accessible	11.2	<input checked="" type="checkbox"/>					Aménager un point d'accueil adapté à tous (meublier et équipements spécifiques)	117	2 500,00 €	X



DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

RDC Office du Tourisme

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Accueil	État du sol		ACCUEIL Le sol du cheminement accessible est dégradé	4.5	r				Reprendre les sols	112	480,00 €	x
	Éclairage et niveau d'éclairage		La circulation intérieure ne dispose pas d'un dispositif d'éclairage permettant d'obtenir un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point des circulations intérieures horizontales	4.7	□				Renforcer l'éclairage pour obtenir un niveau d'éclairage conforme	113	200,00 €	
	Compréhension		La signalétique d'information reste incomplète et/ou mal adaptée	8.24	□				Ajouter des cartels sur les portes, avec informations en relief/braille, au-dessus de la poignée (x2)	114	60,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Repérage des portes comportant une surface vitrée im portante		PORTES VITREES ENTREE PRINCIPALE ET SECONDAIRE Les éléments visuels présents sur les portes vitrées ne sont pas suffisamment repérables	12.8	<input type="checkbox"/>					Placer des bandes adhésives à 1.10 et 1.60 m du sol, de chaque côté de la paroi	121	50,00 €	
Lisibilité		Le support ne permet pas une lecture en position debout / assis	8.7	n					Repositionner le support (ou déplacer le mobilier environnant)	122	0,00 €	
Compréhension		La signalétique d'information reste incomplète et/ou mal adaptée	8.20	n					Ajouter des cartels sur les portes, avec informations en relief/braille, au-dessus de la poignée	123	0,00 €	



DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

RDC Office du Tourisme

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Compréhension		La signalétique d'information reste incomplète et/ou mal adaptée	8.18	<input type="checkbox"/>					Ajouter des cartels sur les portes, avec informations en relief/braille, au-dessus de la poignée	127	30,00 €	
Présence de mobilier encombrant		Présence de mobilier encombrant	11.22	<input type="checkbox"/>					Déplacer ou supprimer du mobilier pour permettre un meilleur passage au fauteuil roulant / de la canne	128	0,00 €	
Lisibilité		Le support ne permet pas une lecture en position debout / assis	8.6	<input type="checkbox"/>					Disposer les prospectus à différentes hauteurs pour permettre une utilisation en position assise	129	0,00 €	








DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

	Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
		Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Circulation verticale	Locaux		Absence d'un point d'accueil / local accessible	11.5	r					Aménager un bureau adapté à tous (mobilier et équipements spécifiques)	130	1 000,00 €	x
	Escalier Office du Tourisme	Repérage de l'escalier depuis l'entrée ou le hall Pad de Photo	ESCALIER L'escalier n'est pas visible depuis l'entrée ou le hall du niveau principal	5.1	□					Installer une signalétique, adaptée à tous, pour permettre son repérage	131	50,00 €	
		Caractéristiques liées à l'escalier 	Les première et dernière contremarches ne sont pas contrastées visuellement / contraste insuffisant	5.3	□					Peindre les première et dernière contremarches de chaque volée	132	460,00 €	








DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Caractéristiques liées à l'escalier		Les données structurelles de l'escalier sont non-conformes (dimensions relevées : hauteur des marches 20 cm)	5.2	<input type="checkbox"/>					La configuration de l'escalier sera à reprendre en cas de travaux lourds	133	0,00 €	
Caractéristiques liées à l'escalier		L'appel de vigilance est absent en partie haute de l'escalier	5.5	r					Installer un appel de vigilance, à 50 cm du premier nez de marche, dans le sens de la descente	134	360,00 €	x
Caractéristiques liées à l'escalier		Les nez de marche sont glissants, et non contrastés	5.7	r					Poser des nez de marche de couleur, et non-glissants	135	1 650,00 €	x

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne



3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Escalier Office du Tourisme		La commande est peu repérable et/ou à hauteur non conforme	5.14	<input type="checkbox"/>					Poser des interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur (x4)	139	120,00 €	
		L'escalier ne dispose pas d'un dispositif d'éclairage permettant d'obtenir un niveau d'éclairage de 150 lux en tout point de l'escalier	5.17	<input checked="" type="checkbox"/>					Renforcer l'éclairage pour obtenir un niveau d'éclairage supérieur à 150 lux. Prévoir des ampoules à économie d'énergie	140	200,00 €	X
Ascenseur		ASCENSEUR Détection d'obstacle toute hauteur absente ou non conforme sur les portes automatiques	6.1	<input checked="" type="checkbox"/>				Installer une détection toute hauteur	141	1 500,00 €	X	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne








3^{ème} PARTIE
Diagnostic








Circulation verticale

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Com m andes palières		La position des commandes palières n'est pas conforme	6.2	<input type="checkbox"/>					Étudier la faisabilité de déplacer les commandes palières (Bureau d'Etudes 142 spécialisé)	142	550,00 €	
Signalisation palière		Absence de signalisation sonore liée à l'ouverture des portes	6.3	r					Installer une signalisation sonore liée à l'ouverture des portes	143	1 100,00 €	x
Commandes en cabine		Le panneau de commande est non conforme	6.4	r					Remplacer le panneau de commande	144	880,00 €	x

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne








3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Ascenseur Circulation verticale		Absence d'une signalisation visuelle cabine	6.5	r					Installer une signalisation visuelle conforme	145	0,00 €	x
		Absence d'une signalisation sonore cabine	6.6	r					Installer une signalisation sonore conforme	146	1 100,00 €	x
		Barre d'appui absente ou non-conforme	6.7	□					Installer une barre d'appui conforme, sur au moins une des parois latérales de la cabine (x2)	147	400,00 €	

	Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
		Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	
Circulation verticale	Ascenseur		L'ascenseur ne dispose pas d'un dispositif d'éclairage permettant d'obtenir un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point de la cabine	6.8	n		I	I	Installer un système d'éclairage permettant d'obtenir un niveau d'éclairage de 100 lux	148	1 000,00 €	
R+1 Office du Tourisme	Circulations horizontales		CIRCULATIONS HORIZONTALES La commande est peu repérable	4.9	□		I	I	Poser des interrupteurs contrastés avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres (x2)	149	300,00 €	
			La commande est mal positionnée (> à 1.30 m de hauteur) et/ou à < 40 cm de l'angle rentrant)	4.14	r		I		Installer des interrupteurs avec témoin lumineux, et à hauteur adaptée (x2)	150	300,00 €	X

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
R+1 Office du Tourisme Circulations horizontales	Présence de mobilier encombrant 	Présence de mobilier encombrant	4.16	<input type="checkbox"/>					Déplacer le mobilier pour permettre une circulation plus aisée	151	0,00 €	
	Lisibilité 	Le support ne permet pas une lecture en position debout / assis	8.3	<input type="checkbox"/>					Disposer les prospectus à différentes hauteurs pour permettre une utilisation en position assise	152	0,00 €	
	Éclairage et niveau d'éclairage 	La circulation intérieure ne dispose pas d'un dispositif d'éclairage permettant d'obtenir un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point des circulations intérieures horizontales	4.8	<input type="checkbox"/>					Renforcer l'éclairage pour obtenir un niveau d'éclairage conforme	153	0,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3 ^{ème} PARTIE Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Repérage de la sortie usuelle, sans risque de confusion avec les issues de secours		Absence d'une signalétique / signalisation adaptée aux personnes non-voyantes, et indiquant la sortie usuelle (sans présenter de confusion avec le repérage des issues de secours)	9.4	<input type="checkbox"/>					Installer un cartel braille/relief sur les mains courantes, les parois ou les portes, indiquant la sortie usuelle	154	150,00 €	
Repérage de la sortie usuelle, sans risque de confusion avec les issues de secours		Absence d'une signalétique adaptée indiquant la sortie usuelle (sans présenter de confusion avec le repérage des issues de secours)	9.2	<input type="checkbox"/>					Mettre en place une signalétique directionnelle pour indiquer la sortie usuelle dans les circulations	155	150,00 €	
Tapis : dureté (obstacle à la roue) et/ou présence de ressaut		La dureté du tapis / revêtement de sol fait obstacle à la roue	10.1	<input type="checkbox"/>					Remplacer le tapis / revêtement de sol existant par un nouveau matériau conforme	156	150,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne








3^{ème} PARTIE
Diagnostic

R+1 Office du Tourisme

Locaux

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en €Ht	
Poignée de porte		Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles	12.11	<input type="checkbox"/>					Installer une poignée de porte contrastée, de type bec de cane Voir préconisation N° 158 et 159	160	0,00 €	
Compréhension		Absence de signalétique d'information	8.14	<input type="checkbox"/>					Ajouter des cartels sur les portes, avec informations en relief/braille, au-dessus de la poignée (x6)	161	180,00 €	
Éclairage et niveau d'éclairage		L'espace destiné à la communication ou le point d'accueil ne dispose pas d'un éclairage renforcé permettant d'obtenir 200 lux	11.15	<input type="checkbox"/>					Reprendre l'éclairage pour atteindre un niveau d'éclairage de 200 lux (x6)	162	300,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

	Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
		Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
R+1 Office du Tourisme	Circulations horizontales	 <p>Repérage des mobiliers, équipements, commandes</p>	Les mobilier(s) / équipement(s) ne sont pas repérables facilement	11.39	<input type="checkbox"/>		I		I	Contraster le poteau par la couleur	157	100,00 €	
	Locaux	 <p>Largeur des portes pour des locaux recevant < 100 personnes</p>	6 BUREAUX La largeur de passage libre de la porte est non-conforme (largeur relevée en m : 0.79)	12.6	<input type="checkbox"/>	I				Élargir la zone d'ouverture et installer une nouvelle porte de largeur minimale 0.90 m (x5)	158	5 000,00 €	
	Locaux	 <p>Largeur des portes pour des locaux recevant < 100 personnes</p>	La largeur de passage libre de la porte est non-conforme (largeur relevée en m : 0.68)	12.5	<input checked="" type="checkbox"/>	I	I			Élargir la zone d'ouverture et installer une nouvelle porte de largeur minimale 0.90 m	159	1 000,00 €	X

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic



R+1 Office du Tourisme

Locaux

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Point d'accueil		BUREAU COMMUNICATION / INTERNET Absence d'un point d'accueil / local accessible	11.4	r					Aménager un bureau adapté à tous (mobilier et équipements spécifiques)	163	1 000,00 €	x
Système de transmission et d'amplification des sons pour les malentendants		Recommandation liée à l'absence d'un système de transmission et d'amplification des sons par boucle magnétique	11.8	n					Mettre à disposition une boucle magnétique portable et la signaler par un pictogramme adapté	164	300,00 €	
Présence de mobilier encombrant		BUREAU DE DIRECTION / PRESSE Présence de mobilier encombrant	11.25	□					Déplacer ou supprimer du mobilier pour permettre un meilleur passage au fauteuil roulant / de la canne	165	0,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP Type WLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

	Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
		Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en €Ht	
TBâtiments Office du Tourisme	Sanitaires	 Cabinet d'aisances adapté	SANITAIRE PERSONNEL Absence de cabinet d'aisances adapté	13.2	n					Aménager un cabinet d'aisances adapté	166	6 500,00 €	
R+2 Office du Tourisme	Circulations horizontales	 Comman de	SONNETTE La commande est mal positionnée (> à 1.30 m de hauteur) et/ou à < 40 cm de l'angle rentrant))	4.12	r					Installer un dispositif à hauteur adaptée en position assise	167	50,00 €	x

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

R+2 Office du Tourisme

Circulations horizontales








Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Compréhension		Absence de signalétique d'information	8.13	<input type="checkbox"/>					Ajouter des cartels sur les portes, avec informations en relief/braille, au-dessus de la poignée (x5)	169	150,00 €	
Seuil et Ressaut		Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 4 cm de hauteur	4.4	p					Déposer les seuils existants et les remplacer par des seuils extra-plats	170	720,00 €	x
Commande		La commande est mal positionnée (> à 1.30 m de hauteur) et/ou à < 40 cm de l'angle rentrant))	4.11	r					Installer des interrupteurs avec témoin lumineux, et à hauteur adaptée (x2)	171	300,00 €	x

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

R+2 Office du Tourisme

Locaux

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Espace d'usage devant mobilier, équipement et commande		SALLE DE REUNION L'espace d'usage au droit de l'équipement n'est pas conforme	11.20	r					Déplacer le mobilier pour permettre le stationnement du fauteuil roulant	181	0,00 €	x
Point d'accueil		Absence d'un point d'accueil / local accessible	11.3	r					Aménager un bureau adapté à tous (mobilier et équipements spécifiques)	182	1 000,00 €	x
Système de transmission et d'amplification des sons pour les malentendants		Recommandation liée à l'absence d'un système de transmission et d'amplification des sons par boucle magnétique	11.11	n					Mettre à disposition une boucle magnétique	183	300,00 €	

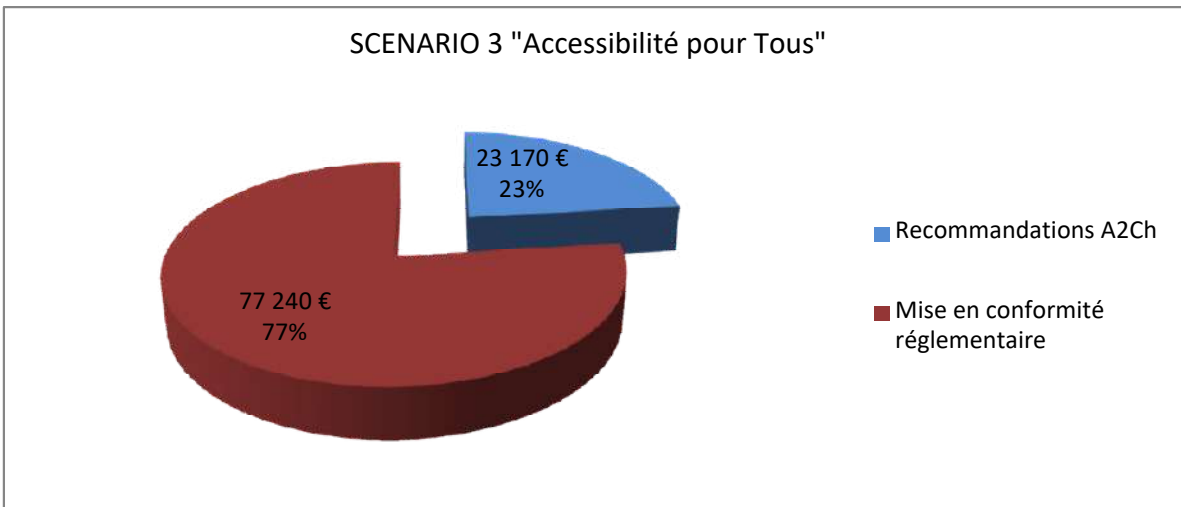
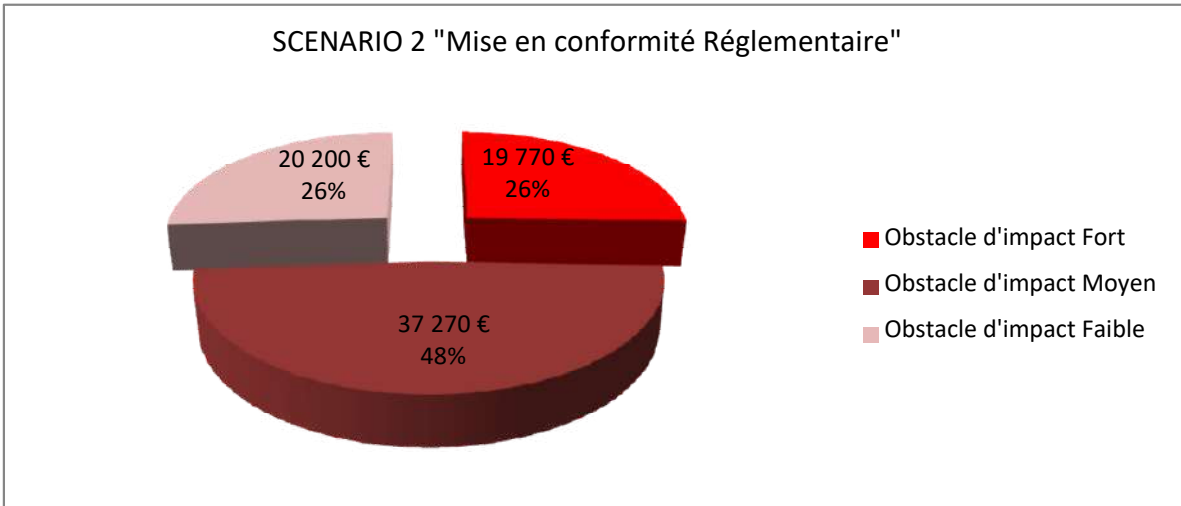
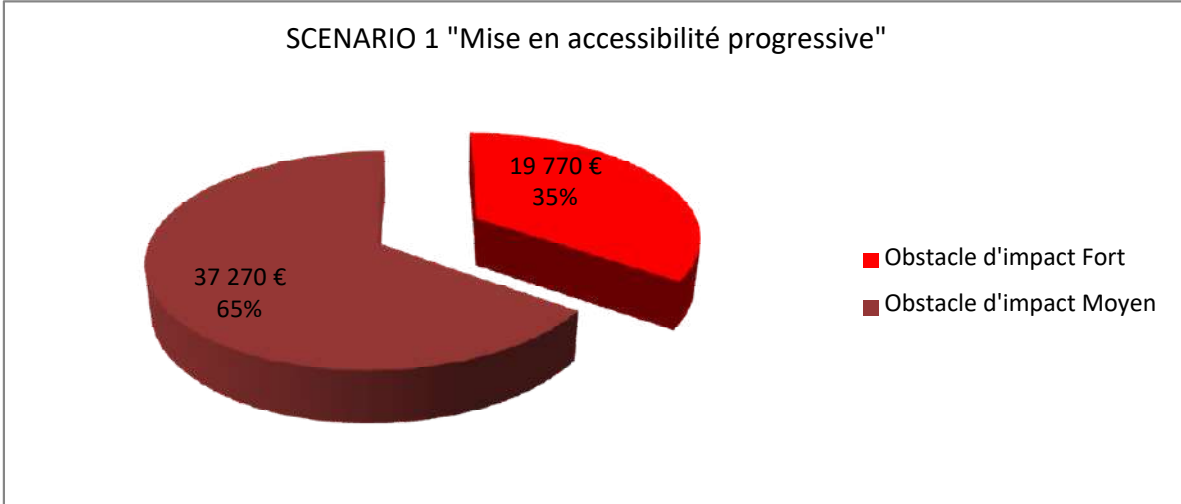


DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

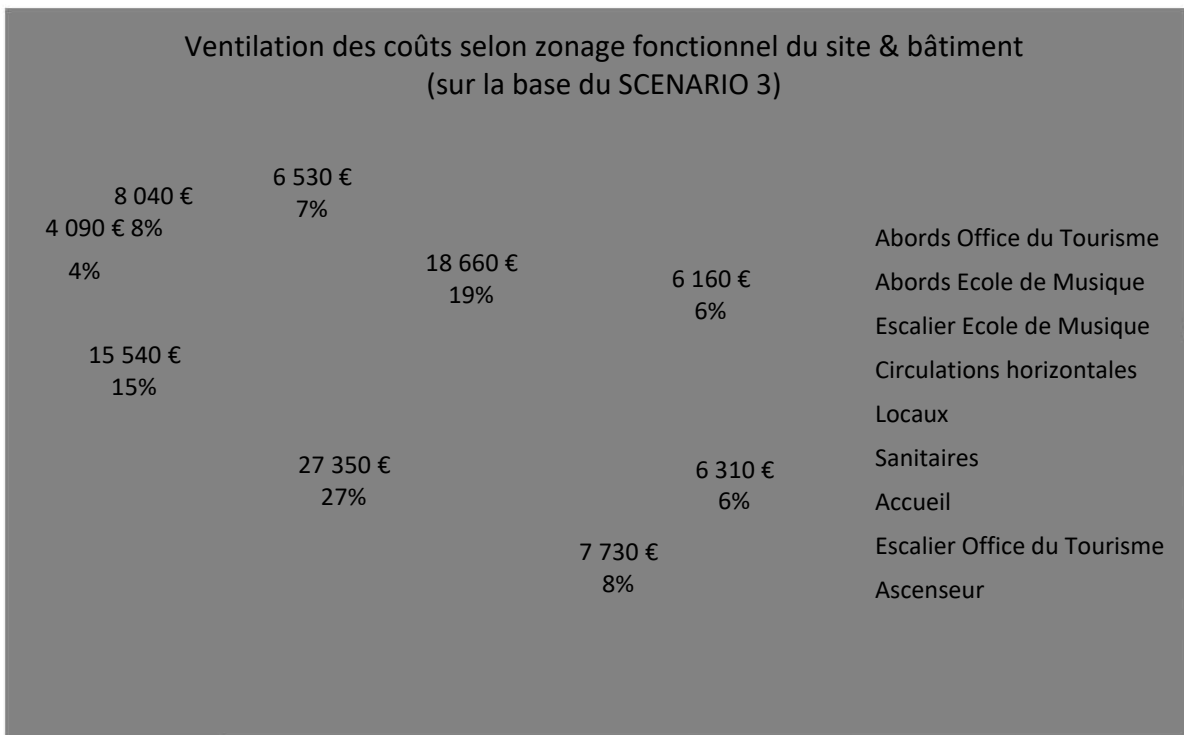
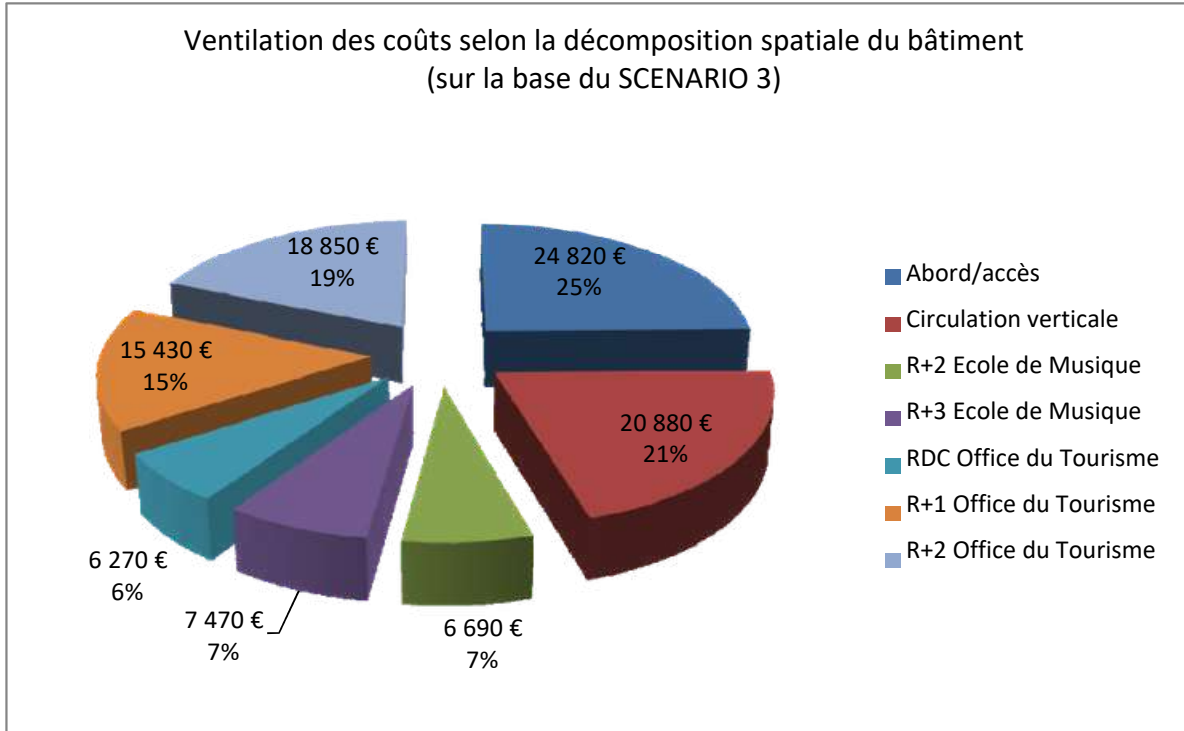
3^{ème} PARTIE
Diagnostic

	Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
		Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en €Ht		
R+2 Office du Tourisme	Locaux	Point d'accueil		Absence d'un point d'accueil / local accessible	11.6	r					Aménager une banque d'accueil adaptée au passage du fauteuil roulant	184	1 500,00 €	x
	Sanitaires	Cabinet d'aisances adapté		SANITAIRE PERSONNEL Absence de cabinet d'aisances adapté	13.1	n					Aménager un cabinet d'aisances adapté	185	6 500,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

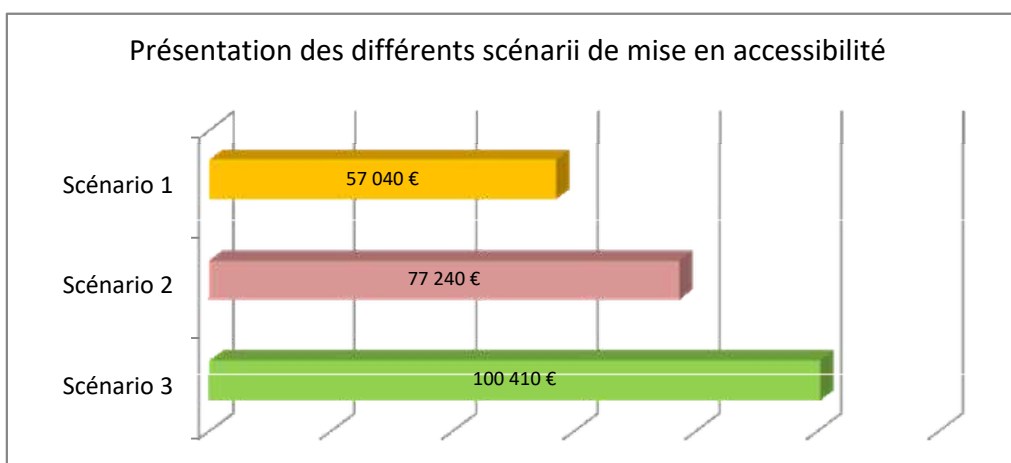


DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne



DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

Indicateur Accessibilité A2CH				
Situation AVANT travaux le : 20 juillet 2010				
Taux global d'accessibilité	49,0%			
Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	41,0%	54,3%	57,4%	48,0%
Principaux Besoins Usager non satisfaits	CIRCULER - UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	S'ORIENTER - TROUVER



SCENARIO 1 (+) : Mise en accessibilité progressive selon Avis Motivé A2CH
 Il permet de traiter prioritairement les obstacles d'ordre réglementaire ayant un impact FORT et MOYEN sur la continuité de la chaîne de déplacement

SCENARIO 2 (+ +) : Mise en conformité réglementaire
 Il permet de traiter tous les obstacles d'ordre réglementaire (à faire avant le 1^{er} janvier 2015) pour atteindre un niveau d'accessibilité à 100 %

SCENARIO 3 (+ + +) : Accessibilité pour Tous
 Il permet de traiter tous les obstacles d'ordre réglementaire + recommandations A2CH pour une meilleure Accessibilité pour tous

Indicateur Accessibilité A2CH				
Projection des taux d'accessibilité après réalisation des travaux SCENARIO 1 "Mise en accessibilité progressive" (p + r)				
Taux global d'accessibilité	82,2%			
Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	82,8%	82,3%	81,8%	81,9%
Besoins Usager à améliorer	UTILISER	S'ORIENTER	COMPRENDRE	S'ORIENTER - TROUVER
Estimatif global (en € HT) du SCENARIO 1	57 040,00 €			

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

R+2 Office du Tourisme

Locaux

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Espace de manœuvre (porte en tirant / en poussant) et sas		2 BUREAUX L'espace de manœuvre de porte est non-conforme - porte en poussant	12.2	r					Voir préconisation N° 177	178	0,00 €	x
Espace de manœuvre (porte en tirant / en poussant) et sas		L'espace de manœuvre de porte est non-conforme - porte en tirant	12.1	r					Voir préconisation N° 177	179	0,00 €	x
Éclairage et niveau d'éclairage		L'espace destiné à la communication ou le point d'accueil ne dispose pas d'un éclairage renforcé permettant d'obtenir 200 lux	11.17	□					Reprendre l'éclairage pour atteindre un niveau d'éclairage de 200 lux	180	200,00 €	



DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP Type WLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

RDC Office du Tourisme

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact				Description	N°	Estimatif en €Ht	
Système de transmission et d'amplification des sons pour les malentendants		Recommandation liée à l'absence d'un système de transmission et d'amplification des sons par boucle magnétique	11.13	<input checked="" type="checkbox"/>				Mettre à disposition une boucle magnétique portable et la signaler par un pictogramme adapté Voir préconisation N° 117	118	0,00 €	
Repérage des mobiliers, équipements, commandes		Les mobilier(s) / équipement(s) ne sont pas repérables facilement	11.38	<input type="checkbox"/>				Contraster l'équipement / mobilier par la couleur	119	100,00 €	
Atteinte des commandes, équipements, mobiliers		Le mobilier est situé à une hauteur non-conforme	11.34	<input type="checkbox"/>				Abaisser l'équipement / le mobilier pour le rendre accessible	120	200,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic








Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
R+2 Ecole de Musique Circulations horizontales		La circulation intérieure ne dispose pas d'un dispositif d'éclairage permettant d'obtenir un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point des circulations intérieures horizontales	4.6	<input type="checkbox"/>					Renforcer l'éclairage pour obtenir un niveau d'éclairage conforme	58	200,00 €	
		La signalétique d'information reste incomplète et/ou mal adaptée	8.21	<input type="checkbox"/>					Ajouter des cartels sur les portes, avec informations en relief/braille, au-dessus de la poignée (x3)	59	90,00 €	
		Absence d'une signalétique adaptée indiquant la sortie usuelle (sans présenter de confusion avec le repérage des issues de secours)	9.1	<input type="checkbox"/>					Mettre en place une signalétique directionnelle pour indiquer la sortie usuelle dans les circulations	60	100,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
MAISON DES FRERES 70, rue Monseigneur Conseil - 74120 MEGEVE	Bâtiment ERP TypeWLR-4 ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 20 juillet 2010	Par : Benjamin Verne

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Abord/accès

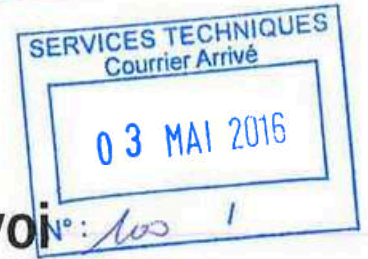
Abords Ecole de Musique

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité			Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°		Estimatif en €Ht
Volée de moins de 3 marches		La volée ne dispose pas d'un dispositif d'éclairage permettant d'obtenir un niveau d'éclairage suffisant en tout point de l'escalier	1.17	<input type="checkbox"/>					Installer des points d'éclairage pour obtenir un niveau d'éclairage minimum de 20 lux (50 lux recommandés)	28	800,00 €	
Volée de moins de 3 marches		Recommandation liée à l'escalier	1.18	n					Installer une main courante adaptée	29	100,00 €	
Volée de moins de 3 marches		Recommandation liée à l'escalier	1.18	n					Combler la saillie sur les nez de marche	30	280,00 €	

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

à l'attention de
Madame le Maire
MEGEVE

Direction départementale
des territoires
Service habitat
Pôle bâtiment durable



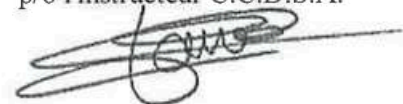
Bordereau d'envoi n°: *103 1*

Annecy, le 27 avril 2016

objet : demande d'approbation d'Ad'AP

désignation des pièces	nombre	observations
- arrêté de demande d'Agenda d'accessibilité programmée n° DDT-2016-0692	1	pour attribution

Le responsable du pôle bâtiment durable
p/o l'instructeur C.C.D.S.A.



Claude LAURENT



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRETE N° DDT-2016-0692
Ad'ap N° AA 074 173 15 A 0247

Demandeur : Commune de Megève représentée par Mme JULLIEN-BRECHES Catherine
Adresse du demandeur : 1 Place de l'église - B.P. 23 74120 MEGEVE

Description de l'Agenda d'accessibilité programmée :

Périmètre : sur un seul département

Nombre d'années demandées : 6

Coût global (euros) : 2 391 512 TTC

Nombre de bâtiments : 34 ERP non compris la gendarmerie pour laquelle des actions pour l'accessibilité sont à prendre en compte par la mairie - 9 IOP

Demande d'octroi de période(s) supplémentaires(s) : 1 période supplémentaire

Le Préfet,

VU la demande d'Agenda d'accessibilité programmée référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 à L. 111-8-4 et les articles R. 111-18 à R. 111-19-47,

VU l'arrêté du 8 décembre 2014,

VU l'arrêté du 15 décembre 2014,

VU l'arrêté du 27 avril 2015,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-0033 du 22 décembre 2015 portant délégation de signature à Monsieur Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des Territoires de la Haute-Savoie,

VU l'avis formulé le mardi 12 avril 2016 par la Sous-commission départementale d'accessibilité,

Considérant que :

- les travaux de mise en accessibilité des 34 établissements recevant du public et 9 installations recevant du public appartenant à la commune de Megève représentent un coût de 2 391 512 € TTC,
- le coût des travaux justifie l'octroi d'une période supplémentaire de trois ans,
- des actions ou travaux seront conduits au cours de chacune des années de réalisation de l'Ad'AP,

ARRETE

Article 1^{er}

L'Agenda d'accessibilité programmée demandé par la commune de Megève représentée par Mme JULLIEN-BRECHES Catherine est accordé pour une durée de 6 ans à partir de la date du présent arrêté.

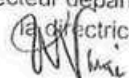
Une demande d'autorisation de travaux avec demande de dérogation éventuelle devra être déposée en mairie avant réalisation des travaux.

Dans les conditions précisées aux articles D 111-19-45 et D 111-19-46 du code de la construction et de l'habitation, le demandeur transmettra au Préfet/direction départementale des Territoires :

- un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda à l'issue de la première année,
- un bilan de travaux et autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda,
- l'attestation d'achèvement des travaux et actions de mise en accessibilité dans les deux mois qui suivent l'achèvement des actions et travaux.

Article 2

Le directeur départemental des Territoires est chargé de l'application du présent arrêté.

A Annecy, le **20 AVR. 2016**
Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des Territoires
Pour le directeur départemental des territoires,
la directrice adjointe,


Voies de recours :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. Le demandeur pourra également saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux dans le même délai.

Isabelle NUTTI

NOM	Département	Commune	Adresse	Catégorie	Type
ALTIPORT	74	MEGEVE	388 route de la côte 2000	5	W,N
AUTOGARE	74	MEGEVE	1415, route nationale	4	GA,W
CALVAIRE REFUGE	74	MEGEVE	584 montée du Calvaire	5	N
CHALET DE LA LIVRAZ	74	MEGEVE	1250 route de la Côte 2000	5	L,W
CHALET DE LA PLAINE	74	MEGEVE	200 route de la Plaine	5	L,W
CHALLET DES FRASSES	74	MEGEVE	5383, route du Jailet	4	L
CHAPELLE SAINT ANNE	74	MEGEVE	118 place de l'église	5	V
CINEMA PANORAMIC	74	MEGEVE	90, rue du Crêt du Midi	4	L
CRÈCHE DU MONT D'ARBOIS	74	MEGEVE	2933 route Edmond de Rothschild	5	R
ECOLE ELEMENTAIRE	74	MEGEVE	39, chemin des écoles	4	R
ECOLE MATERNELLE	74	MEGEVE	309 chemin des écoles	4	R
ESQUIMEAU	74	MEGEVE	6 route Edmond de Rothschild	5	L
FONDATION MORAND ALLARD	74	MEGEVE	34, route de Rochebrune	3	R, N, O
LOCAL POTERIE	74	MEGEVE	26 allée des Lutins	5	L
LOCATION PATIN	74	MEGEVE	192 rue Charles Feige	5	L
MAIRE	74	MEGEVE	1, place de l'Église	4	W
MAISON DE LA MONTAGNE	74	MEGEVE	76, rue Ambroise Martin	4	WL
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monsieur Conseil	4	WLR
MICRO CRÈCHE	74	MEGEVE	59 chemin des Écoliers	5	R
MUSÉE DE L'HERMITAGE	74	Megève	592 montée du Calvaire	5	Y
MUSÉE DE MEGÈVE	74	MEGEVE	66 rue du comte de Capre	5	Y
MUSÉE HAUT VAL ARLY	74	MEGEVE	84 rue Charles Socquet	5	Y
PAID ALTO	74	MEGEVE	192 rue Charles Feige	4	P,M,N
PARTENAIRE PUCK BRIDGE	74	MEGEVE	192 rue Charles Feige	3	P,XL
PATINOIRE EXTÉRIURE	74	MEGEVE	39 rue d'Oberstdorf	5	P,A
FRAILLE	74	MEGEVE	732 route Nationale	5	W
PRESBITÈRE	74	MEGEVE	62 place de l'Église	5	W
SALLE DE JUDO	74	MEGEVE	48 rue de la Poste	5	X
SANITAIRES PUBLICS CIMETIÈRE	74	MEGEVE	Chemin du Cimetière	IOP	IOP
SANITAIRES PUBLICS CÔTE 2000	74	MEGEVE	Parking de la Côte 2000	IOP	IOP
SANITAIRES PUBLICS DE PRARAND	74	MEGEVE	Route Nationale	IOP	IOP
SANITAIRES PUBLICS DES LUTINS	74	MEGEVE	Allée des Lutins	IOP	IOP
SANITAIRES PUBLICS DU CHAMOIS	74	MEGEVE	Impasse du Chamois	IOP	IOP
SANITAIRES PUBLICS GENDARMERIE	74	MEGEVE	Route Nationale	IOP	IOP
SANITAIRES PUBLICS JEUX D'ENFANTS	74	MEGEVE	Rue Beau Soleil	IOP	IOP
SANITAIRES PUBLICS MAIRIE	74	MEGEVE	Place de l'Église	IOP	IOP
SANITAIRES PUBLICS MAISON DE LA MONTAGNE	74	MEGEVE	Rue de la Poste	IOP	IOP
SERVICE ENFANCE	74	MEGEVE	26, allées des Lutins	4	R
SERVICE TECHNIQUE	74	MEGEVE	149 chemin des Grandes sources	5	W
TOUR MAGDELAIN	74	MEGEVE	28 place de l'Église	5	W
VESTIAIRE DE FOOT	74	MEGEVE	3015 route Nationale	5	L
EGLISE	74	MEGEVE	voir matrice à recevoir	2	V
GENDARMERIE	74	MEGEVE	voir matrice à recevoir	5	W

PIECE 2B
accompagnant le CERFA 15246*01

CALENDRIER DES ACTIONS DE MISE EN ACCESSIBILITE DE CHAQUE ERP

ADAP Commune de Megève
Document établi le 17/12/2015

LEGENDE

Phase Etude et démarche d'autorisation de travaux

Phase TRAVAUX et Réception des opérations de mise en accessibilité

Rénovation complète

Déménagement avec relocalisation dans de nouveaux locaux

Fermeture de l'ERP

NOM	Département	Commune	Adresse	Catégorie	Type	Action de mise en accessibilité	Année 1 2016		Année 2 2017		Année 3 2018		PERIODE 2 2019 - 2021
							1er sem.	2ème sem.	1er sem.	2ème sem.	1er sem.	2ème sem.	
ALTIPOINT	74	MEGEVE	3368 route de la côte 2000	Catégorie 5	W.N	Phase Etudes et dépôt dossier administratif							
ALTIPOINT	74	MEGEVE	3368 route de la côte 2000	Catégorie 5	W.N	Aménager une rampe adaptée de 1,2 m de large. Prévoir l'installation d'un chasse-roue							
ALTIPOINT	74	MEGEVE	3368 route de la côte 2000	Catégorie 5	W.N	Aménager une rampe permanente extérieure de largeur minimale de 1.2 m, avec paliers, garde-corps et chasse-roue adaptés si besoin							
ALTIPOINT	74	MEGEVE	3368 route de la côte 2000	Catégorie 5	W.N	Aménager un cabinet d'aisances adapté mixte							
ALTIPOINT	74	MEGEVE	3368 route de la côte 2000	Catégorie 5	W.N	Aménager une rampe permanente extérieure de largeur minimale de 1.2 m, avec paliers, garde-corps et chasse-roue adaptés si besoin							
ALTIPOINT	74	MEGEVE	3368 route de la côte 2000	Catégorie 5	W.N	Remplacer la porte existante par une porte disposant d'un vantail d'usage de 0.80 m							
CALVAIRE REFUGE	74	MEGEVE	584 montée du Calvaire	Catégorie 5	N	Phase Etudes et dépôt dossier administratif							
CALVAIRE REFUGE	74	MEGEVE	584 montée du Calvaire	Catégorie 5	N	Remplacer la porte existante par une porte disposant d'un vantail d'usage de 0.80 m							

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Phase Etudes et dépôt dossier								
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Poser un repère de guidage tactile et visuel								
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Contraster l'accès principal par un jeu de couleurs (x2)								

751		
752	ACCES ENTREE SECOND AIRE HANDICAPÉS Absence d'un	672,82 €
753	ENTREE PRINCIPALE ET SECOND AIRE L'entrée principale n'est pas facilement repérable (éléments architecturaux peu différenciateurs et/ou	#####

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une balise sonore au- dessus de la porte											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer un système d'éclaira ge avec détection de présence (x2)											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Reprend re la configur ation de l'espace											

754	L'entrée principale n'est pas facilement repérable pour	#####
755	2 APPELS ENTREE PRINCIPALE ET SECOND AIRE La commande est position née dans une zone d'ombre, ou mal repérable	761,69 €
756	L'espace d'usage au droit de l'équipe ment / la commande n'est	317,37 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Combl la réservati on et remplac er le tapis de sol existant par un revêtem Placer des												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	bandes adhésive s à 1.10 et 1.60 m du sol, de Ajouter des												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	cartels sur les portes, avec informat ions en relief/br												

757	La dureté du tapis de sol fait obstacle à la roue et/ou le tapis de sol présente	101,56 €
758	Les éléments visuels présents sur les portes / parois vitrées	101,56 €
759	La signaléti que d'inform ation reste incomplè te et/ou mal	76,17 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des cartels sur les portes, avec informat ions en relief/br											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Compen ser le ressaut / seuil par un chanfrei n adapté (33%)											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Combler la réservati on et remplac er le tapis de sol existant par un revêtem											

760	La signaléti que d'inform ation reste incomplè te et/ou mal	76,17 €
761	ENTREE SECOND AIRE HANDIC APÉS Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 3 cm de hauteur, La dureté du tapis de sol fait obstacle à la roue et/du le tapis de sol présente	279,29 €
762		101,56 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une signalétique et un éclairage en façade											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une balise sonore au- dessus de la porte											

770	ENTREE PRINCIPALE L'entrée principale n'est pas facilement repérable (éléments architecturaux peu différenciateurs et/ou	888,64 €
771	L'entrée principale n'est pas facilement repérable pour	#####

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer un appel de vigilance à 50 cm du premier nez de marche, Poser														
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	des nez de marche de														
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer des points d'éclaira ge pour obtenir un niveau d'éclair ement minimu m de 20 lux (50														
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Contrast er la comman de par la couleur														

766	L'appel de vigilance est absent en partie haute de l'escalier	507,79 €
767	Les nez de marche sont glissants	558,57 €
768	La volée ne dispose pas d'un dispositif d'éclaira ge permett ant d'obteni r un niveau d'éclair ement	#####
769	Les équipem ents ou aménage ments donnés à l'usage ne sont	63,47 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Remplacer l'interphone par un visiophone, et le positionner à												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Voir préconisation N° 34												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer des poignées de porte contrastées, de type bec de cane												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Régler le ferme- porte pour obtenir un effort												

772	Le dispositif d'interphone ne permet pas au Personnel de l'établissement	1 459,9 €
773	L'espace d'usage au droit de l'équipement / la commande n'est	, €
774	Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables, et peu	63,47 €
775	L'effort nécessaire pour ouvrir la porte est supérieur	63,47 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des cartels sur les portes, avec informat ions en											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des cartels sur les portes, avec informat ions en relief/br aille, au- dessus											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Peindre les première et dernière contrem arches de chaque											

776	La signaléti que d'inform ation reste incomplè te et/ou	38,08 €
777	BOITE AUX LETTRES La signaléti que d'inform ation reste incomplè	38,08 €
778	Les première et dernière contrem arches ne sont pas contrast	304,68 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer un appel de vigilance , à 50 cm du premier nez de marche, Contrast													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	er les nez de marche par la													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une main courante adaptée, dépassant les marches													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Assurer la continuité de la													

779	L'appel de vigilance est absent en partie haute de l'escalier	457,01 €
780	Les nez de marche ne sont pas	1 459,9 €
781	Une main courante est manquante sur un côté	3 427,6 €
782	La main courante n'est pas continue	#####

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Poser des interrupteurs contrastés avec témoin lumineux pour permettre leur repérage													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Renforcer l'éclairage pour obtenir un niveau d'éclairage supérieur à 150 lux. Prévoir l'installati													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	on un dispositif d'extinction													

783	La commande est peu repérable et/ou à hauteur non conforme	253,9 €
784	L'escalier ne dispose pas d'un dispositif d'éclairage permettant d'obtenir un niveau d'éclairage L'éclairage	253,9 €
785	temporisé ne s'éteint	380,84 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Mettre en place une signalétique directionnelle pour indiquer la sortie usuelle dans les circulations									
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer un cartel braille/relief sur les mains courantes, les parois ou les portes, indiquant la sortie usuelle									

795	Absence d'une signalétique adaptée indiquant la sortie usuelle (sans présentation de confusion avec le	126,95 €
796	Absence d'une signalétique / signalisation adaptée aux personnes non- voyantes , et indiquant la sortie usuelle (sans présentation	152,34 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Mettre en place une signalétique directionnelle pour indiquer la sortie usuelle dans les circulations									
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer un cartel braille/relief sur les mains courantes, les parois ou les portes, indiquant la sortie usuelle									

795	Absence d'une signalétique adaptée indiquant la sortie usuelle (sans présentation de confusion avec le Absence	126,95 €
796	Absence d'une signalétique / signalisation adaptée aux personnes non- voyantes , et indiquant la sortie usuelle (sans présentation	152,34 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer un dispositif à hauteur adaptée en position assise												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des éléments de signaléti que d'orienta tion adaptés à tous. Prévoir l'intégrat												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Compen ser le ressaut / seuil par un chanfrei n adapté (33%) (x3)												

797	La comman de est mal position née (> à 1.30 m de hauteur)	63,47 €
798	Signaléti que d'orienta tion incomplè te et/ou mal adaptée	126,95 €
799	ENTREES SALLES DE REPETITI ON Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 3 cm de hauteur,	837,86 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Mettre en place une signalétique directionnelle pour indiquer la sortie usuelle dans les circulations									
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer un cartel braille/relief sur les mains courantes, les parois ou les portes, indiquant la sortie usuelle									

795	Absence d'une signalétique adaptée indiquant la sortie usuelle (sans présentation de confusion avec le Absence	126,95 €
796	Absence d'une signalétique / signalisation adaptée aux personnes non- voyantes , et indiquant la sortie usuelle (sans présentation	152,34 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer un dispositif à hauteur adaptée en position assise												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des éléments de signaléti que d'orienta tion adaptés à tous. Prévoir l'intégrat												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Compen ser le ressaut / seuil par un chanfrei n adapté (33%) (x3)												

797	La comman de est mal position née (> à 1.30 m de hauteur)	63,47 €
798	Signaléti que d'orienta tion incomplè te et/ou mal adaptée	126,95 €
799	ENTREES SALLES DE REPETITI ON Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 3 cm de hauteur,	837,86 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Déplacer ou supprimer du mobilier pour permettre un meilleur												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Remplacer le mobilier (table) pour le rendre												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Déplacer ou supprimer du mobilier pour permettre un meilleur												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Déplacer le mobilier pour permettre le												

800	Présence de mobilier encombrant	, €
801	Le vide en partie inférieure est non conforme	#####
802	Présence de mobilier encombrant	, €
803	L'espace d'usage au droit de l'équipement	, €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Contraster l'équipement / mobiliier par la couleur										
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Reprendre l'éclairage pour atteindre un niveau d'éclairage de 200 lux										
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer des interrupteurs à enjoliver contrast										

804	Les mobilier(s) / équipement(s) ne sont pas réparabl	126,95 €
805	L'espace destiné à la communication ou le point d'accueil ne dispose pas d'un éclairage renforcé permett	253,9 €
806	L'équipement, la commande est situé à une hauteur	190,42 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Aménager un bureau adapté à tous (mobiliers et équipements)												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Aménager un point d'accueil adapté à tous (mobiliers et équipements)												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Déplacer le mobilier pour permettre le												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Poser des interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur (x3)												

807	BUREAU DE DIRECTION MUSICALE	##### Absence d'un
808	SALLE DE REPETITION ORCHESTRE	3 173,7 € Absence d'un point
809	L'espace d'usage au droit de l'équipement	, €
810	Les commandes ne sont pas repérables par un contraste visuel ou	114,25 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Créer un contrast e de couleur différenc ié sur le mur											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Disposer les prospect us à différent es hauteurs pour permettr e une utilisatio											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Abaisser l'équipe ment / le mobilier pour le rendre											

811	Le support n'est pas suffisam ment contrast é par rapport	63,47 €
812	Le support ne permet pas une lecture en position debout / assis	, €
813	Le mobilier est situé à une hauteur non-	253,9 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Reprendre l'éclairage pour atteindre un niveau d'éclairage de 200 lux											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Aménager une rampe de largeur minimale de 1.4 m, avec chasse-											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une poignée de porte préhensible, de type bec de cane											

814	L'espace destiné à la communication ou le point d'accueil ne dispose pas d'un éclairage renforcé permett	253,9 €
815	Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 25 cm de hauteur	, €
816	PORTES DE SORTIE ESCALIER S Les poignées de porte sont difficilem	38,08 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Déplacer / installer une patère à une hauteur adaptée à la											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer des poignées de porte contrastées, de type bec de cane											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des cartels sur les portes, avec informations en											

817	L'équipement, la commande est situé à une hauteur non-conform	63,47 €
818	ACCES A L'ASCENSEUR Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables, et peu	38,08 €
819	Absence de signalétique d'information	38,08 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Renforcer l'éclairage pour obtenir un niveau d'éclairage conforme									
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des cartels sur les portes, avec informations en relief/br									

833	La circulation intérieure ne dispose pas d'un dispositif d'éclairage permettant d'obtenir un niveau d'éclairage de	253,9 €
834	La signalétique d'information reste incomplète et/ou mal	76,17 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Aménager un point d'accueil adapté à tous (mobilier												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Contraster l'équipement / mobilier par la couleur												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Abaisser l'équipement / le mobilier pour le rendre												

837	Absence d'un point d'accueil / local accessible	3 173,7 €
838	Les mobilier(s) / équipement(s) ne sont pas repérables	126,95 €
839	Le mobilier est situé à une hauteur non-	253,9 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des cartels sur les portes, avec informat ions en											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Déplacer ou supprimer du meublier pour permettre un meilleur											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Disposer les prospect us à différent es hauteurs pour permettre une utilisatio											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Aménager un bureau adapté à tous (mobilier											

843	La signaléti que d'inform ation reste incompl ète et/ou	38,08 €
844	Présence de meublier encombr ant	, €
845	Le support ne permet pas une lecture en position debout / assis	, €
846	Absence d'un point d'accueil / local accessibl	#####

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une signaléti que adaptée au- dessus de la porte									
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer un repère tactile et différenc ié au sol									

835	Absence d'une signaléti que adaptée indiquan t la sortie usuelle (sans présente r de confusio n avec le	126,95 €
836	Absence d'une signaléti que / signalisat ion adaptée aux personn es non- voyantes , et indiquan t la sortie usuelle (sans présente	507,79 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Placer des bandes adhésives à 1.10 et 1.60 m du sol, de chaque côté de la paroi											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Disposer les prospect us à différent es hauteurs pour permettre une utilisation											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Reconfigurer l'espace du sas											

840	PORTES VITREES ENTREE PRINCIPALE ET SECOND AIRE Les éléments visuels présents sur les portes vitrées ne sont	63,47 €
841	Le support ne permet pas une lecture en position debout / assis	, €
842	Les dimensions intérieures du sas sont non-	#####

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des cartels sur les portes, avec informat ions en											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Déplacer ou supprimer du meublier pour permettre un meilleur											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Disposer les prospect us à différent es hauteurs pour permettre une utilisatio											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Aménager un bureau adapté à tous (meublier											

843	La signaléti que d'inform ation reste incompl ète et/ou	38,08 €
844	Présence de meublier encombr ant	, €
845	Le support ne permet pas une lecture en position debout / assis	, €
846	Absence d'un point d'accueil / local accessibl	#####

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des cartels sur les portes, avec informat ions en												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Déplacer ou supprimer du meublier pour permettre un meilleur												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Disposer les prospect us à différent es hauteurs pour permettre une utilisatio												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Aménager un bureau adapté à tous (meublier												

843	La signaléti que d'inform ation reste incompl ète et/ou	38,08 €
844	Présence de meublier encombr ant	, €
845	Le support ne permet pas une lecture en position debout / assis	, €
846	Absence d'un point d'accueil / local accessibl	#####

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Poser des interrupteurs avec des enjoliveurs de											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Renforcer l'éclairage pour obtenir un niveau d'éclairage supérieur à 150 lux. Prévoir											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une détection toute hauteur											

855	La commande est peu repérable et/ou à hauteur	152,34 €
856	L'escalier ne dispose pas d'un dispositif d'éclairage permettant d'obtenir un niveau d'éclairage ASCENSEUR	253,9 €
857	Détection d'obstacle toute hauteur absente ou non conforme sur les portes	#####

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer un appel de vigilance , à 50 cm du premier nez de marche, Poser													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	des nez de marche de													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une main courante adaptée, dépassant les marches Prolonger													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	r la main courante de la largeur du giron, avec Assurer													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	la continuité de la													

850	L'appel de vigilance est absent en partie haute de l'escalier	457,01 €
851	Les nez de marche sont glissants,	#####
852	Une main courante est manquante sur un côté	#####
853	La main courante ne dépasser pas la première marche La main	#####
854	courante n'est pas continue	#####

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une signaléti que, adaptée à tous, pour permettr e son												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Peindre les première et dernière contrem arches de chaque												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	La configur ation de l'escalier sera à reprendre en cas de travaux lourds												

847	ESCALIER R L'escalier n'est pas visible depuis l'entrée ou le hall	63,47 €
848	Les première et dernière contrem arches ne sont pas contrast	583,96 €
849	Les données structure lles de l'escalier sont non- conform es (dimensi ons relevées	, €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une signalétique, adaptée à tous, pour permettre le son													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Peindre les première et dernière contrem arches de chaque													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	La configur ation de l'escalier sera à reprandre en cas de travaux lourds													

847	ESCALIER R L'escalier n'est pas visible depuis l'entrée ou le hall	63,47 €
848	Les première et dernière contrem arches ne sont pas contrast	583,96 €
849	Les données structure lles de l'escalier sont non- conform es (dimensi ons relevées	, €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Reprendre l'éclairage pour atteindre un niveau d'éclairage de 200 lux											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Aménager une rampe de largeur minimale de 1.4 m, avec chasse-											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une poignée de porte préhensible, de type bec de cane											

814	L'espace destiné à la communication ou le point d'accueil ne dispose pas d'un éclairage renforcé permett	253,9 €
815	Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 25 cm de hauteur	, €
816	PORTES DE SORTIE ESCALIER S Les poignées de porte sont difficilem	38,08 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Contraster l'équipement / mobilier par la couleur										
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Reprendre l'éclairage pour atteindre un niveau d'éclairage de 200 lux										
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer des interrupteurs à enjoliver contrast										

804	Les mobiliers / équipement(s) ne sont pas réparables	126,95 €
805	L'espace destiné à la communication ou le point d'accueil ne dispose pas d'un éclairage renforcé permettant l'équipement, la commande est situé à une hauteur	253,9 €
806		190,42 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une poignée de porte contrast ée, de											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Poser des interrupt eurs contrast és avec témoin lumineu x pour permettr e leur repérage Installer											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	des interrupt eurs avec témoin lumineu x, et à hauteur											

790	Les poignées de porte sont difficilement	152,34 €
791	La comman de est peu repérable	190,42 €
792	La comman de est mal position née (> à 1.30 m de hauteur)	380,84 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des cartels plus lisibles sur les portes, avec informati ons en relief/br													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Repositi onner le support (ou déplacer le													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des éléments de signaléti que d'orienta tion adaptés à tous. Prévoir l'intégrat													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Régler le ferme- porte pour obtenir un effort													

786	La hauteur des caractères n'est pas suffisante	38,08 €
787	Le support ne permet pas une lecture	190,42 €
788	Signaléti que d'orienta tion incomplète et/ou mal adaptée	114,25 €
789	L'effort nécessaire pour ouvrir la porte est supérieur	63,47 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Étudier la faisabilité de déplacer les commandes												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une signalisation sonore												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Remplacer le panneau de commande												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une signalisation visuelle												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une signalisation sonore												

858	La position des commandes des palières n'est pas conform	698,21 €
859	Absence de signalisation sonore	#####
860	Le panneau de commande est	#####
861	Absence d'une signalisation visuelle	, €
862	Absence d'une signalisation sonore	#####

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Aménager un point d'accueil adapté à tous (mobilier												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Contraster l'équipement / mobilier par la couleur												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Abaisser l'équipement / le mobilier pour le rendre												

837	Absence d'un point d'accueil / local accessible	3 173,7 €
838	Les mobilier(s) / équipement(s) ne sont pas repérables	126,95 €
839	Le mobilier est situé à une hauteur non-	253,9 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des cartels sur les portes, avec informat ions en											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Déplacer ou supprimer du meublier pour permettre un meilleur											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Disposer les prospect us à différent es hauteurs pour permettre une utilisation											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Aménager un bureau adapté à tous (meublier											

843	La signaléti que d'inform ation reste incompl ète et/ou	38,08 €
844	Présence de meublier encombr ant	, €
845	Le support ne permet pas une lecture en position debout / assis	, €
846	Absence d'un point d'accueil / local accessibl	#####

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des cartels sur les portes, avec informat ions en relief/br											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Reprend re l'éclairag e pour atteindr e un niveau d'éclair ement de 200 lux (x6)											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Aménag er un bureau adapté à tous (mobili er et équipem ents spécifiq ues)											

875	Absence de signaléti que d'inform ation	228,51 €
876	L'espace destiné à la commun ication ou le point d'accueil ne dispose pas d'un éclairage renforcé permett BUREAU COMMUN ICATIO N / INTERNE T	380,84 €
877	Absence d'un point d'accueil	#####

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des cartels sur les portes, avec informat ions en relief/br													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Déposer les seuils existants et les remplac er par installer													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	des interrupt eurs avec témoin lumineu x, et à hauteur Déplacer													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	le mobilier pour permettr e une													

881	Absence de signaléti que d'informat ion	190,42 €
882	Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 4 cm	914,03 €
883	La comman de est mal position née (> à 1.30 m de hauteur)	380,84 €
884	Présence de mobilier encombr ant	, €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Remplacer le tapis / revêtement de sol existant par un													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Contraster le poteau par la couleur													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Élargir la zone d'ouverture et installer une nouvelle porte de largeur													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une poignée de porte contrastée, de type bec de cane Voir préconisation N°													

871	La dureté du tapis / revêtement de sol fait obstacle	190,42 €
872	Les mobiliers / équipements ne sont pas repérables	126,95 €
873	La largeur de passage libre de la porte est non- conforme	#####
874	Les poignées de porte sont difficiles à manœuvrer et/ou peu préhensibles	, €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Déplacer ou supprimer du meuble pour permettre un meilleur										
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer un dispositif à hauteur adaptée en position assise										
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une poignée de porte contrastée, de										

878	BUREAU DE DIRECTION / PRESSE Présence de meuble	, €
879	SONNETTE La commande est mal positionnée (> à 1.30 m de hauteur) Les	63,47 €
880	poignées de porte sont difficilement	38,08 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Ajouter des cartels sur les portes, avec informat ions en relief/br											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Déposer les seuils existants et les remplac er par installer											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	des interrupt eurs avec témoin lumineu x, et à hauteur Déplacer											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	le mobilier pour permettr e une											

881	Absence de signaléti que d'informat ion	190,42 €
882	Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 4 cm	914,03 €
883	La comman de est mal position née (> à 1.30 m de hauteur)	380,84 €
884	Présence de mobilier encombr ant	, €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Élargir la zone d'ouverture et installer une nouvelle porte de largeur													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une poignée de porte contrastée, de type bec de cane Voir préconisation N°													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR														

885	La largeur de passage libre de la porte est non- conforme	#####
886	Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles	, €
887	MIO 3 BUREAU X L'espace d'usage au droit de l'équipe	, €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Déplacer le mobilier pour permettre le stationnement du												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Aménager un bureau adapté à tous (mobilier Aménager												
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	er une banque d'accueil adaptée au passage												

891	SALLE DE REUNION L'espace d'usage au droit de l'équipe	, €
892	Absence d'un point d'accueil / local accessibl #####	#####
893	Absence d'un point d'accueil / local accessibl e	#####

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une signaléti que adaptée au- dessus de la porte								
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer un repère tactile et différenc ié au sol								

835	Absence d'une signaléti que adaptée indiquan t la sortie usuelle (sans présente r de confusio n avec le	126,95 €
836	Absence d'une signaléti que / signalisat ion adaptée aux personn es non- voyantes , et indiquan t la sortie usuelle (sans présente	507,79 €

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Placer des bandes adhésives à 1.10 et 1.60 m du sol, de chaque côté de la paroi											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Disposer les prospect us à différent es hauteurs pour permettre une utilisatio											
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Reconfig urer l'espace du sas											

840	PORTE VITREES ENTREE PRINCIP ALE ET SECOND AIRE Les éléments visuels présents sur les portes vitrées ne sont	63,47 €
841	Le support ne permet pas une lecture en position debout / assis	, €
842	Les dimensio ns intérieur es du sas sont non-	#####

MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Installer une signalétique d'orientation adaptée à tous. Prévoir l'intégration des													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Remplacer les avaloirs de 40x40 cm													
MAISON DES FRERES	74	MEGEVE	70, rue Monseigneur Conseil	4	WLR	Peindre les première et dernière contrem arches													

763	Absence de signalétique d'orientation	507,79 €
764	ENTREE ECOLE DE MUSIQUE Présence de trous/fermes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; Les	253,9 €
765	première et dernière contrem arches ne sont pas contrast	355,45 €

1. Présentation du patrimoine

Le patrimoine global de la commune de Megève est composé de 45 sites (ERP).

A la date de la demande, 43 ERP et IOP n'ont pas encore été mis en accessibilité et intègrent donc l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune de Megève.

L'Ad'AP de la commune de Megève, porte donc sur un total de 43 sites. Les ERP sont répartis de la manière suivante :

- Par catégorie

1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	5ème catégorie	Information sur Catégorie non communiquée
0	1	2	10	21	9

- Par type

TYPE L	TYPE B	TYPE V	TYPE N	TYPE X	TYPE Y	TYPE W	TYPE P, et A	TYPE W, et L	TYPE W, et N	TYPE GA, et W	TYPE P, N, et L	TYPE P, M, et N	TYPE N, N, et O	TYPE W, L, et R
6	5	2	1	1	3	6	1	3	1	1	1	1	1	1

- Par services délivrés

Administratif	Loisirs	Culte	Culturel	Petite enfance	Scolaire	Restaurant	Sportif	Salle polyvalente	Sanitaire
8	7	2	3	3	2	4	2	3	9

1. Démarche Accessibilité engagée par la Maîtrise d'Ouvrage

2a- Réalisation des diagnostics d'accessibilité

La campagne de diagnostic réalisée en 2010 par le Bureau d'études spécialisé en Accessibilité A2CH a permis de dresser un état des lieux exhaustif du patrimoine.

Pour chaque ERP, le diagnostic a identifié :

- Les Non Conformités au regard de la réglementation en vigueur à la date de réalisation des diagnostics
- Les préconisations permettant de lever les obstacles
- Un budget estimatif pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité

Un indicateur d'accessibilité, exprimé en % a été déterminé pour chaque famille de handicap (Moteur / Visuel / Auditif / Mental & Cognitif)

Exemple de présentation de l'indicateur d'accessibilité

Indicateur Accessibilité A2CH				
Situation AVANT travaux le : 16 mars 2010				
Taux global d'accessibilité	63,0%			
Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	39,2%	69,2%	78,9%	76,6%
Principaux Besoins Usager non satisfaits	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	S'ORIENTER - TROUVER

Le niveau d'accessibilité se traduit par une note pouvant varier de 0 % à 100 %.

Le taux de 100 % est obtenu lorsque que le l'ERP ne présente plus aucune Non-conformité réglementaire sur la famille de handicap concerné.

Supérieur à 80 %	Les principaux besoins des usagers sont satisfaits. Les lieux et services sont accessibles.
De 50 à 80 %	Présence d'obstacle entraînant une gêne sur la continuité de la chaîne de déplacement et de participation.
Inférieur à 50 %	Présence d'obstacle créant une rupture de la chaîne de déplacement et de participation.

Le **taux global d'accessibilité** : ce taux s'applique à l'ensemble du site et du bâtiment. Il s'agit d'un taux moyen pondéré liés aux taux des 4 types de handicap.

Pour information, suite aux évolutions normatives issues du décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014, tous les diagnostics réalisés antérieurement au 31 décembre 2014 ont été actualisés conformément aux règles édictées par l'arrêté du 8 décembre 2014.

2b- Les premières actions de mises en accessibilité

A l'issue de la campagne de diagnostics de 2010, la commune de Megève a initié la démarche selon 3 axes :

- Traiter les accès des bâtiments délivrant les principaux services de la commune
- Intégrer les mises en accessibilité sur tous les projets de réhabilitation et rénovation

Un premier bilan fait apparaître les résultats suivants :

- Travaux d'accessibilité réalisés sur :

- Maison de la Montagne
- Eglise
- Gendarmerie

2c- Certains établissements déjà accessibles ou en passe de le devenir

Conformément au décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014, la commune de Megève a déposé en préfecture, pour chaque établissement déjà accessible au 31 décembre 2014, une attestation d'accessibilité.

2 ERP ont fait l'objet de cette démarche :

- Maison de la Montagne
- DGAAE

1. Situation des établissements à la date de la demande

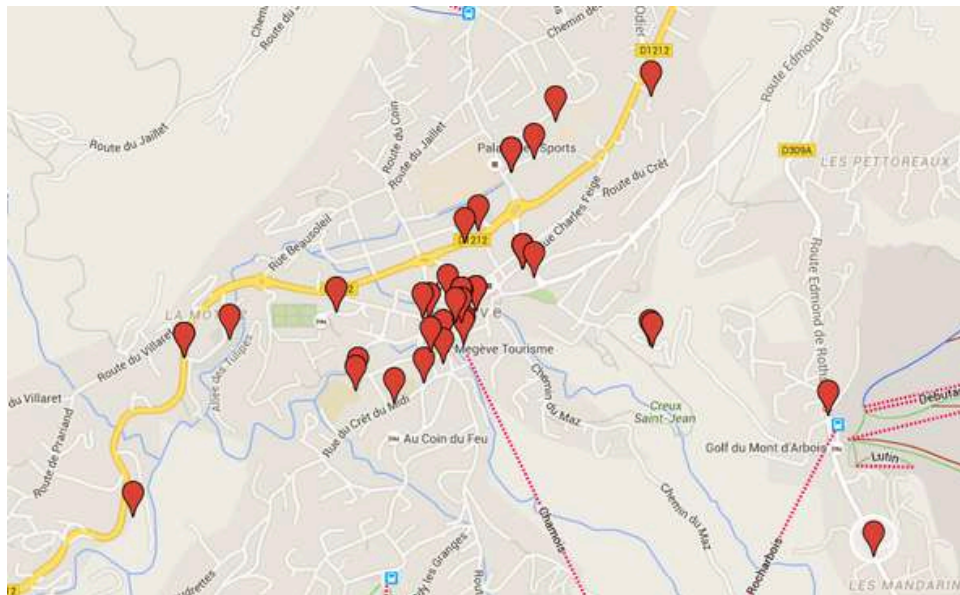
3a- Un taux global d'accessibilité très hétérogène

Le graphique ci-dessus traduit la politique d'accessibilité engagée par la commune, notamment en privilégiant les bâtiments scolaires et ceux liés à la petite enfance.

3b- Un très grand nombre d'actions de mise en accessibilité

Les travaux de mise en accessibilité sur l'ensemble du patrimoine devront se traduire par 1470 actions.

Le nombre moyen d'actions de mise en accessibilité par ERP est de 34.



Je soussignée Caroline Denat

Directrice de Megève tourisme certifiée :

Que l'office de tourisme est locataire de La maison des Frères située 70 rue Monseigneur Conseil 74120 sur la commune de Megève propriété de la commune.

Que ce bâtiment est soumis à un calendrier de travaux pour la mise aux normes d'accessibilité. Le calendrier est défini par la collectivité de Megève.

Qu'à la suite de l'arrêté du 27 avril 2016 une prolongation de 6 ans a été validée pour la mise en œuvre de ces travaux et qu'une demande de dérogation supplémentaire doit être envoyée à la préfecture par le propriétaire (la commune) dans les plus brefs délais.

Que l'accessibilité pour le handicap moteur sur ce bâtiment doit être soumise à un arrêté accordant les dérogations aux règles d'accessibilités du fait de la topographie des alentours du bâtiment. **Cet arrêté a été demandé par l'Office du tourisme auprès du propriétaire du bâtiment pour une mise en conformité dans les plus brefs délais.**

L'office de tourisme, locataire des lieux, est soumis aux contraintes budgétaires et délais de traitements de ces procédures qui doivent être engagées par le propriétaire.

Fait à Megève le 09/06/2026

Direction

Denat Caroline

MEGEVE TOURISME
BP23
74120 MEGEVE

